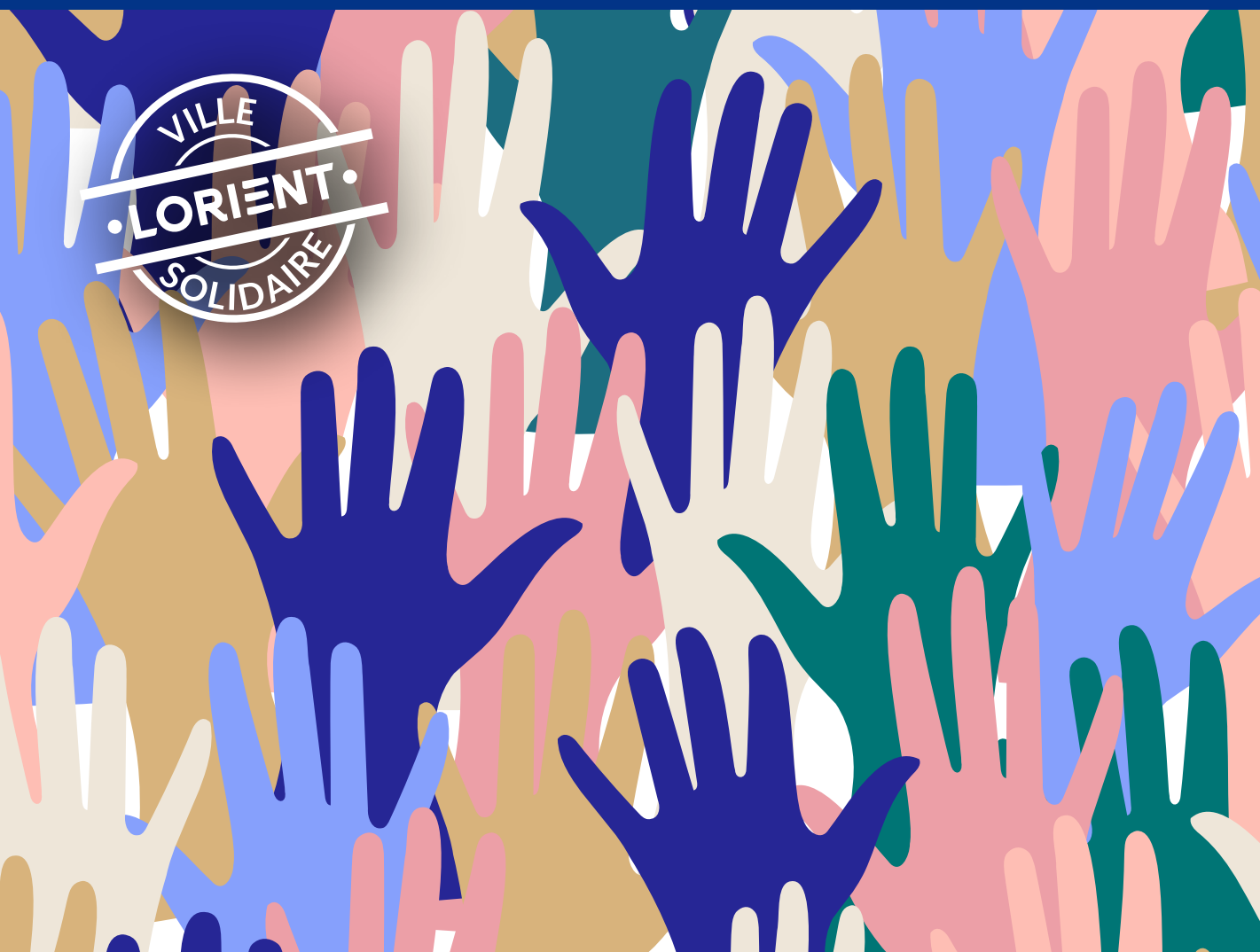


# PROJET SOCIAL

LORIENT VILLE SOLIDAIRE



VILLE DE  
**LORIENT**

**CCAS**  
Centre communal  
d'action sociale

# Avant propos

L'attractivité économique est au cœur du projet de Territoire porté par Lorient Agglomération et la Ville de Lorient. Cette attractivité nous donne les ressources nécessaires pour financer nos grandes politiques publiques (éducation, petite enfance, logement, mobilités, solidarités, culture, sport, etc.) et favoriser la cohésion sociale de la ville, c'est-à-dire la capacité à ne laisser personne sur le bord du chemin. Lorient est notamment marquée par un taux de pauvreté important : 21% de lorientais étaient considérés en situation de pauvreté en 2019. Et cette réalité est particulièrement pesante chez les familles monoparentales (37%) et les jeunes de moins de 30 ans (32%) .

Face à ce constat, aggravé par la crise sanitaire et la récente crise d'inflation, nous nous devons d'agir auprès de tous les lorientais, en particulier en direction des plus vulnérables.

**C'est tout l'objet de ce projet social pour la ville, et c'est une grande première à Lorient !**

Le choix de la majorité municipale est de développer notre action sociale autour de trois ambitions majeures :

## **- Lutter contre la pauvreté et la précarité des lorientais en mobilisant toutes nos politiques publiques.**

Bien entendu, la ville veut répondre au défi du pouvoir d'achat et de la précarité financière, au travers de ses différentes actions d'accompagnement qui constituent un véritable « bouclier » pour soutenir les ménages en difficulté et leur permettre de sortir des situations de fragilité : l'insertion par la formation et l'emploi à tous âges de la vie, la relance de la construction de logements sociaux et familiaux, l'accès aux aides de notre CCAS (aides aux factures d'eau et d'énergie, accès à l'épicerie sociale, etc.), la fixation de tarifs solidaires pour l'accès au réseau de transports avec l'Agglomération, au service de restauration scolaire (repas plancher à

1€), aux centres de loisirs, avec la garantie notamment d'un accès à une alimentation de qualité. Enfin, parce que nous considérons l'accès à l'éducation, la culture et aux loisirs comme un droit fondamental, la ville renforcera et facilitera l'accès à l'offre culturelle et sportive du territoire. Cela passe aussi par le développement d'outils adaptés pour rapprocher tous les usagers des services municipaux, c'est-à-dire favoriser l'accès aux droits.

## **- Favoriser l'accompagnement et l'insertion sociale.**

Chacun doit trouver sa place dans la société. L'accès à l'emploi, au logement et à la santé sont la clé de l'insertion sociale et de la sortie des situations de grande vulnérabilité.

Avec ses partenaires, la ville veut accompagner davantage le parcours résidentiel avec un fort travail de prévention contre l'installation durable dans la rue. Il s'agit d'améliorer le repérage des personnes en difficulté pour habiter leur logement dans des conditions décentes, tant il est parfois difficile pour elles de s'y maintenir (dettes, insalubrité, âge, incapacité physique ou psychique...).

Par ailleurs, l'insertion doit aussi être socio-professionnelle : la ville veut développer des dispositifs spécifiques pour soutenir les publics éloignés du parcours d'insertion.

Enfin pour compléter cet accompagnement, nous souhaitons encourager l'offre de santé sur le territoire, c'est le sens du futur contrat local de Santé élaboré par Lorient Agglomération. Nous serons attentifs à ce que ses orientations intègrent un accès à la prévention et la promotion santé, ainsi qu'aux soins des plus fragiles.

## **- Faire de Lorient une ville inclusive pour les personnes isolées, âgées ou en situation de handicap**

Une partie de la population, en raison de son âge ou d'un handicap (visible ou non), peut se sentir en retrait de la société et connaître un sentiment d'isolement social. Notre population vieillit : selon les projections réalisées par le COMPAS , la proportion des personnes âgées de 60

ans et plus connaîtra une hausse de 5% à l'horizon 2026. Cette population pourrait représenter alors 29% de la population lorientaise ! Concernant le handicap, même s'il n'existe pas de recensement précis du nombre de personnes en situation de handicap sur la ville, nous pouvons nous baser sur le nombre de bénéficiaire de l'Allocation Adulte handicapé : 1 949 personnes concernées en 2021, soit une hausse de 5,2% depuis 2016.

Sans être isolées du fait de l'âge ou du handicap, d'autres personnes vivent un isolement social préoccupant et facteur de mal-être : il nous faut également anticiper les conséquences de ces situations variées et souvent complexes.

Ville de plus en plus reconnue pour la qualité de son cadre de vie, ville cœur d'un grand bassin économique, le 3ème de Bretagne, Lorient doit plus que jamais donner à chacun des perspectives de vie et de « vivre ensemble » : la solidarité est dans l'ADN lorientais, elle fonde notre conception d'une cohésion sociale raffermie et précieuse à tous égards. Ce « projet social », premier plan structuré

de la ville de Lorient en faveur de la lutte contre la précarité, a vocation à être le ciment de cette cohésion sociale renforcée. Fruit d'une longue phase de travail au sein du CCAS comme des services de la ville, sa mise en œuvre s'appuiera évidemment et en premier lieu sur les partenaires institutionnels et associatifs de notre ville.

*Ensemble, nous serons fidèles à la tradition humaniste et sociale de Lorient !*

*Alolw*

**Fabrice LOHER**  
Maire de Lorient  
Président du CCAS




# SOMMAIRE

<b>ORIENTATION 1 :</b> .....	<b>5</b>
<b>Lutter contre la pauvreté et la précarité des lorientais</b>	
Constats et enjeux .....	<b>6</b>
Axe n°1 : Lutter contre la précarité financière.....	<b>8</b>
Axe n°2 : Lutter contre la précarité sociale culturelle et sportive et faciliter l'accès aux droits .....	<b>11</b>
Synthèse des 45 actions permettant de lutter contre la pauvreté et la précarité des lorientais .....	<b>14</b>
<b>ORIENTATION 2 :</b> .....	<b>17</b>
<b>Favoriser l'accompagnement et l'insertion sociale des plus vulnérables</b>	
Constats et enjeux .....	<b>18</b>
Axe n°1 : Accompagner le parcours résidentiel comme facteur d'insertion.....	<b>21</b>
Axe n°2 : Promouvoir l'insertion sociale et socioprofessionnelle des publics éloignés.....	<b>24</b>
Axe n°3 : Favoriser la santé des personnes en situation de vulnérabilité .....	<b>27</b>
Synthèse des 48 actions permettant de favoriser l'accompagnement et l'insertion sociale des plus vulnérables.....	<b>30</b>
<b>ORIENTATION 3 :</b> .....	<b>33</b>
<b>Faire de Lorient une ville inclusive pour les personnes isolées, âgées ou en situation de handicap</b>	
Constats et enjeux .....	<b>34</b>
Axe n°1 : Lutter contre l'isolement social à tout âge de la vie .....	<b>36</b>
Axe n°2 : Bien vieillir à Lorient.....	<b>38</b>
Axe n°3 : Favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap.....	<b>41</b>
Synthèse des 64 actions permettant de faire de Lorient une ville inclusive pour tous.....	<b>44</b>
<b>GLOSSAIRE</b> .....	<b>46</b>

**La pauvreté est une notion généralement considérée comme relative et qu'on rapporte à une norme standard, variable selon les époques et les sociétés, il n'est donc pas aisé de la définir dans l'absolu. Toutefois, une proposition de définition synthétique désignerait la pauvreté comme l'état d'une personne qui manque de ressources, de moyens matériels pour mener une vie décente.**

**Plus précisément, un individu (ou un ménage) est considéré comme pauvre lorsqu'il vit dans un foyer dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. En France et en Europe, ce seuil est le plus souvent fixé à 60 % du niveau de vie médian.**

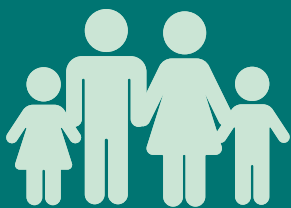
**La précarité quant à elle est une situation de fragilité, d'incertitude, d'insécurité, tant sur le plan social, familial, que financier. Elle est à distinguer de la pauvreté, mais elle peut y mener si elle affecte plusieurs de ces champs.**



ORIENTATION N°1

**LUTTER  
CONTRE LA PAUVRETÉ  
ET LA PRÉCARITÉ**





# 21 %

**de la population  
lorientaise  
vit sous le seuil  
de pauvreté**

11 376 personnes



# 32 %

**des moins de 30 ans  
vivent sous le seuil  
de pauvreté**

Contre 19 % à l'échelle du département



# 3208

**aides individuelles  
attribuées en 2023**

Contre 2875 en 2022

## CONSTATS

## ET ENJEUX<sup>1</sup>

Lorient est marquée par un taux de pauvreté significatif, avec 11 376 personnes qui vivent sous le seuil de pauvreté, soit 21% de la population de la commune.

Ce taux de pauvreté est supérieur de 10 points à celui observé dans le département, et de 6 points à celui relevé en France Métropolitaine.

Les familles monoparentales sont les plus touchées par cette pauvreté. Ainsi, 37% des personnes vivant dans ce type de structure familiale à Lorient sont pauvres, contre 29% en France métropolitaine.

Le taux de pauvreté des personnes vivant seules à Lorient est également supérieur à la moyenne nationale car il atteint 21% contre 18% sur le reste du territoire français.

Ces chiffres sont par ailleurs à mettre en lien avec l'âge des personnes concernées. Si en France métropolitaine 15% des foyers vivent sous le seuil de pauvreté, ce taux atteint 23% chez les moins de 30 ans, et revient à 10% chez les plus de 60 ans\*.

Cette tendance d'une jeunesse plus exposée à la pauvreté est encore plus marquée sur notre territoire car Lorient présente un **taux de pauvreté de 32% pour les personnes vivant dans un ménage dont le référent a moins de 30 ans**, soit un taux très nettement supérieur au taux national (23%), et plus encore à l'échelle départementale, où ce taux s'élève à 19%\*.

Ces chiffres permettent de dresser le constat d'une pauvreté fortement installée sur le territoire, touchant plus particulièrement les familles monoparentales et les plus jeunes des citoyens lorientais.

À cette situation, vient désormais s'ajouter une crise économique liée notamment au contexte géopolitique. L'inflation galopante touchant les produits de première nécessité et les énergies, vient fragiliser des populations déjà identifiées comme en difficulté, mais également une catégorie de Lorientais jusqu'alors non repérés, mais en situation de précarité, et en risque de basculer vers la pauvreté.

**À Lorient, 32% des ménages vivent avec un revenu n'excédant pas 1302 €** par mois, soit 200 € seulement au-dessus du seuil de pauvreté. **Les travailleurs précaires** (Contrats à durée déterminée, intérim, apprentissage) **représentaient en 2019 23% des salariés Lorientais** et s'inscrivent dans cette catégorie de population pour qui le moindre aléa peut venir déséquilibrer une situation financière déjà fragile.

Il convient donc de s'intéresser ici à cette notion de précarité dans la mesure où elle apporte une vue plus large vers un public en risque de basculer vers la pauvreté. En ce sens, la prévention sera à privilégier avec l'objectif d'aller vers un public en fragilité, mais peu enclin à solliciter de l'aide.

### **L'aide sociale comme réponse immédiate...**

Le CCAS et la Ville de Lorient sont d'ores et déjà mobilisés, grâce à des dispositifs socles d'actions sociales envers les plus démunis.

Ainsi, **en 2023, ce sont 3208 aides individuelles qui ont pu être attribuées au bénéfice de 1244 foyers lorientais** en difficulté. 2139 orientations vers l'épicerie sociale ont pu être effectuées auprès de 813 foyers, et 785 aides ont été attribuées pour le paiement de factures d'énergie et d'eau. Ces soutiens représentent 168 000 € financés par le CCAS.

### **... et la prévention comme levier d'action**

Face au constat énoncé d'une population lorientaise particulièrement pauvre et précaire, et d'une frange importante de ces Lorientais identifiés comme à risque, la Ville et son CCAS sont amenés à réinterroger et à adapter leurs pratiques dans l'objectif de répondre aux besoins du plus grand nombre. En effet, malgré cela, les demandes vers les services d'action sociale baissent légèrement mais régulièrement depuis plusieurs années. Cette situation amène à formuler l'hypothèse que les Lorientais n'ont pas suffisamment connaissance des possibilités de soutien que la ville peut proposer.

La notion de prévention de la précarité est une déclinaison de la lutte contre la pauvreté et la précarité qui s'illustre par la mise en œuvre d'actions en amont de la dégradation des situations. **Cette prévention intègre les notions d'« aller vers », et de simplification de l'accès aux droits.** L'objectif du concept d'« aller vers » est de lutter contre l'isolement, le repli sur soi, le renoncement aux droits des personnes les plus démunies.

Il s'agit d'intervenir préventivement avant que les difficultés ne soient installées, dans un objectif de prévention plutôt que de réparation.

Ce fonctionnement vise par ailleurs à créer des liens entre les personnes concernées, les professionnels et les organisations en donnant à chacun la possibilité de renforcer sa capacité d'analyse de ses comportements et de ses pratiques.

<sup>1</sup> Source des données chiffrées : INSEE Filosofi 2019

## AXE N°1

# LUTTER CONTRE LA PRÉCARITÉ FINANCIÈRE

### 1. Soutenir financièrement les ménages en difficulté

La proposition d'aides facultatives apparaît comme un moyen essentiel d'entrer en relation et de repérer un public en précarité, afin d'orienter ensuite vers des dispositifs d'accompagnement.

Dans le contexte actuel de montée de l'inflation concernant les produits alimentaires comme les coûts de l'énergie, le CCAS devra continuer de **proposer des aides individuelles aux ménages en difficulté** et d'instruire les aides financières des partenaires par convention (Fonds Solidarité Logement pour le compte du Conseil Départemental, aide à la mobilité et aide au paiement des factures d'eau avec Lorient Agglomération).

Il s'agira dans ce cadre, après avoir déjà revu début 2023 les critères d'accès aux aides individuelles pour garantir une meilleure prise en compte des situations de précarité (campagne « Lorient Ville Soli-

daire »), de continuer à **actualiser le règlement des aides individuelles et à l'adapter aux besoins des usagers face à des problématiques changeantes sur le territoire.**

Difficultés de mobilité, accès à l'emploi, achat de denrées alimentaires, peuvent être des sujets sur lesquels les Lorientais ont besoin d'être soutenus plus encore, sans oublier l'importance du maintien du lien social et de la lutte contre l'isolement. Permettre **l'accès aux soins vétérinaires** pour les personnes en difficulté financière, en adhérant à un réseau de vétérinaires solidaires, peut également venir soulager les budgets les plus en difficulté tout en maintenant un lien social grâce à l'animal.

Le CCAS doit être identifié comme un interlocuteur de proximité, permettant l'accès à l'information comme l'accès aux droits, en particulier sur les questions d'ordre administratif et financier. Dans cet objectif, **l'accès aux services de la Banque de France** (lutte contre le suren-



Révision des critères d'accès à l'épicerie sociale et augmentation des droits ouverts :

**813 foyers lorientais soutenus par l'épicerie sociale en 2023 pour un total de 2139 aides accordées**

(contre 1827 aides accordées en 2022 au bénéfice de 738 foyers)



dettement) par la mise à disposition d'un bureau de permanence devra perdurer au sein même des locaux du CCAS.

De même, la Ville continuera de **soutenir les familles par la tarification sociale de la cantine scolaire** (incluant le repas, l'encadrement et les animations sur la pause méridienne), notamment grâce à l'application de tarifs établis sur la base du quotient familial CAF. Le tarif plancher de 1 € le repas est particulièrement significatif de cette ambition visant à permettre à tous les enfants lorientais un accès à un repas de qualité, tout comme le coût restant à charge de la Ville en matière de restauration scolaire et centre de loisirs en 2022 qui s'est élevé à 668 000 €.

## Cantine scolaire à 1 € pour les plus modestes

Toutefois, il conviendra d'accompagner cette politique d'une **information renforcée aux familles sur les aides existantes en cas de défaut de paiement de cantine**, au plus tôt dans le cadre d'impayés afin d'éviter une dégradation des situations ou encore une rupture dans l'accès au repas scolaire.

## 2. Accompagner les ménages en difficulté pour permettre une sortie des situations de fragilité

Dans une logique de prévention, les Lorientais doivent pouvoir être accueillis et soutenus en amont de la dégradation de leur situation, et en complément des possibilités de soutien financier.

C'est le rôle du dispositif Point Conseil Budget (ECOBE) qu'il conviendra de **poursuivre pour exercer un accompagnement social et budgétaire des ménages en difficulté**. En 2022, 337 personnes ont été accompagnées en parcours individuel (175) et en ateliers collectifs (162). Les conseillères en économie sociale et familiale du dispositif poursuivront également

les actions collectives de sensibilisation aux économies d'énergie dans l'objectif de promouvoir les conditions de vie de chacun à un coût maîtrisé, et les enjeux environnementaux.

## 337 personnes accompagnées par le Point Conseil Budget en 2022

À l'échelle de la commune et de manière plus globale, le CCAS **pilote une cellule de veille sociale et de coordination avec les associations caritatives locales**, qui se réunit 2 à 3 fois par an, pour une meilleure identification des besoins et de la situation des ménages lorientais, ceci afin de travailler de manière concertée et réactive pour adapter les réponses aux problématiques identifiées sur le territoire. 9 rencontres ont eu lieu depuis 2020, avec 12 associations participantes.

Face à des situations de vulnérabilité et de précarité parfois très dégradées, il conviendra de **poursuivre le recueil des signalements et de développer le traitement partenarial des situations** en formalisant la coordination notamment avec les Centres médico-sociaux par des rencontres régulières sous forme de « cellules de veille sociale ».

## 3. Garantir à toutes les personnes en précarité un accès à une alimentation de qualité

Le modèle de l'aide alimentaire tel qu'il est appliqué aujourd'hui n'est pas sans questionner les acteurs du champ social comme de l'alimentation. La question du choix, de l'accès à une alimentation de qualité, durable, et saine se trouve désormais au cœur des préoccupations et doit s'appliquer aux publics en difficulté.

Le CCAS met actuellement en œuvre, à travers un panel d'aides facultatives possibles, une offre complète en matière

d'aide alimentaire pour les Lorientais. Il s'agira de **pérenniser les dispositifs existants d'aides alimentaires aux ménages en difficulté, notamment par le biais de l'épicerie sociale, mais également par la mise à disposition de légumes bio** à un coût très réduit, en intégrant cet enjeu du bien-manger pour tous dans ces actions.

Grâce à l'épicerie sociale et par le biais de son conventionnement avec la Banque Alimentaire ou de collectes spécifiques, la Ville pourra **continuer à soutenir les initiatives locales favorisant l'accès à l'alimentation** (maraudes avec repas, redistribution aux associations partenaires).

Ainsi, il sera nécessaire de **poursuivre la participation aux travaux de réflexion engagés par Lorient Agglomération** autour de la précarité alimentaire et du bien manger, visant à travailler sur la qualité des produits, les circuits de distribution, et la mutualisation des ressources entre acteurs.

Afin de **valoriser l'épicerie sociale comme lieu de sensibilisation au mieux-manger et à la lutte contre le gaspillage** alimentaire, le déploiement d'actions collectives partenariales au sein du site de la Maison de la Solidarité pourra constituer une piste d'action. De même, il conviendra **d'envisa-**

**ger de nouvelles sources d'approvisionnement alimentaire** de l'épicerie sociale pour garantir une distribution équilibrée, voire plus locale.

Ces travaux seront l'occasion de **questionner le modèle d'accès à l'aide alimentaire, le rôle de l'épicerie sociale**, d'envisager des perspectives et des partenariats pour cet espace.

#### **4. Participer à la lutte contre la précarité des étudiants**

Les difficultés des étudiants à faire face au quotidien ont été mises en lumière durant la crise du Covid. Une étude récente (menée par l'association de solidarités étudiantes Cop1) confirme ce constat en annonçant que 36% des étudiants en France affirment sauter régulièrement un repas. Si des offres existent en matière de soutien alimentaire, et d'accompagnement sur le territoire, il s'agira de **renforcer la coordination avec l'UBS, les associations d'étudiants, et les associations caritatives** pour mieux identifier les besoins et les réponses à apporter, et mieux diffuser l'information aux jeunes concernés.

Le travail de communication vers ce public devra être questionné afin d'utiliser des **canaux de communication adaptés** pour favoriser l'accès aux aides existantes et à l'information.

Enfin, il conviendra de poursuivre l'action du CCAS à travers la **redistribution alimentaire aux associations d'étudiants**, et en continuant de leur donner accès à l'épicerie sociale comme aux paniers de légumes bio.

**La mise en place d'une commission extramunicipale sur la vie étudiante en partenariat avec l'UBS et les services de la Jeunesse**, comme instance de concertation pour évoquer les besoins des étudiants, reste une possibilité à laquelle la Ville pourra participer. La première étape étant l'Agora des jeunes organisée en octobre 2023.



Les rayons de l'épicerie sociale

**Aides à l'Épicerie Sociale en 2023 :**

**813 foyers  
bénéficiaires**

Dont : 39 foyers bénéficiaires de paniers bio



## AXE N°2

# LUTTER CONTRE LA PRÉCARITÉ SOCIALE, CULTURELLE, SPORTIVE, ET FACILITER L'ACCÈS AUX DROITS

### 1. Rapprocher les personnes en situation de précarité de l'offre culturelle et sportive

Parce que les accès à l'éducation, à la culture et aux loisirs doivent être considérés comme des droits fondamentaux, la Ville et le CCAS de Lorient, auront à renforcer l'intégration de ces droits dans leurs actions vers le public. Le vécu d'une situation de pauvreté ou de précarité peut éloigner la personne de préoccupations imaginées comme secondaires telles que les pratiques sportives ou culturelles ; or il est établi qu'accéder à ce type de

pratiques permet de créer du lien social, de sortir de l'isolement, et favorise la mixité sociale.

La Ville et le CCAS auront donc à promouvoir les offres et dispositifs existants **en communiquant mieux sur les tarifications sociales pour l'accès aux équipements culturels, de loisirs, et à la pratique sportive** et en diffusant notamment **l'information du PASS culture** à l'attention des 15-18 ans.

Dans cette optique, il conviendra d'**utiliser les actions de lutte contre l'isolement des seniors pour valoriser l'offre culturelle et**



### Fêtes de fin d'année 2023

- 113 colis gourmands pour les seniors
- 112 familles suivies par le CCAS bénéficiaires de places de cinéma pour 323 personnes

### Accès aux loisirs

- 1000 places de foot redistribuées aux jeunes des quartiers « politique de la ville » ou aux personnes sans domicile stable pour l'année 2023

*Cindy Pogam, Conseillère déléguée à la vie associative, Maryvonne Le Grevès, Adjointe en charge des solidarités et Fabrice Loher, Maire, distribuent les colis de Noël 2023.*

de loisirs, comme d'utiliser les actions relatives aux fêtes de fin d'année à destination des familles pour favoriser l'accès à la culture, aux loisirs et au sport.

Il s'agira par ailleurs de continuer à intégrer la culture dans les lieux publics et les services au public, notamment les sites occupés par la Direction des solidarités et de poursuivre les actions de médiation culturelle au bénéfice des publics accompagnés pour favoriser l'accès de tous à la culture.

Au-delà de ces actions, la Ville aura à développer un travail spécifique et en réseau permettant l'accès à la culture et au sport par différentes formes et moyens (aides financières dédiées, mobilisation du réseau d'acteurs culturels et sportifs, sites en accès libre et gratuit, journée de la solidarité...)



Pesée des dons pendant la collecte alimentaire nationale 2023

## 2. Rapprocher les usagers des services municipaux en facilitant l'accès aux droits

Les services municipaux représentent des interlocuteurs de proximité pour les habitants, et, à ce titre, doivent agir au repérage des situations difficiles et permettre à chacun de faire valoir ses droits. L'action sociale portée par la Ville et le CCAS ne sera donc pas que financière, mais bien globale, et portant sur tous les champs de la vie quotidienne des habitants. Dans une logique de prévention, il s'agira de lutter contre le non recours en se rendant au plus près des habitants, notamment au travers du développement des **permanences sociales au cœur des quartiers lorientais**, à l'image de la permanence mensuelle existante sur le quartier de Kervénanec.

Dans cette même logique, et pour aider à lever plus encore les freins liés aux problèmes de mobilité, le CCAS aura à **faciliter l'accès à l'aide alimentaire de la Maison des Solidarités** en imaginant des dispositifs facilitants tels que le Covoiturage solidaire.

Pour éviter la multiplicité des interlocuteurs et des lieux, qui peuvent entraîner de la confusion pour les personnes, et rendre l'accès à l'information difficile, il conviendra de **tendre vers un accueil unique d'information et d'orientation** pour l'ensemble de la Direction des Solidarités. Cet espace pourrait représenter un premier niveau d'accueil réactif, quel que soit l'âge du demandeur, ou son statut familial afin de lui faciliter les démarches.

Dans un souci de proximité avec la population, la Ville et le CCAS s'appuient sur les dispositifs existants comme les **conseils citoyens de quartier (CCQ) ou les centres sociaux** pour informer des aides et repérer les difficultés rencontrées par les Lorientais.

### 3. Développer des outils de communication adaptés

Pour favoriser la connaissance et l'accès aux services, le travail de communication sera à poursuivre, en tenant compte des outils adaptés à chaque catégorie de public. Ainsi, la **campagne de communication « Lorient Ville Solidaire »** déployée début 2023 devra être systématiquement répandue dans toute opération d'information et d'accès aux droits. Sa diffusion permettra de communiquer tant sur les actions ponctuelles de solidarité, que sur les aides existantes en développant des **supports diversifiés**.



Afin de permettre la compréhension du plus grand nombre, une réflexion sera menée sur ces supports de communication en tenant compte des principes du **« FALC » (Facile à lire et à comprendre)**. **Diffuser le règlement intérieur des aides du CCAS aux partenaires et aux usagers** pourra également être un préalable pour une meilleure lisibilité des offres de services.

Par ailleurs, il conviendra d'apparaître dans les outils de communication des par-

tenaires, notamment en **adhérant à l'outil commun (Soliguide) de recensement des services de solidarité** à destination des professionnels de l'accompagnement et du public.

### 4. Lutter contre la fracture numérique

Alors même que les sociétés et services développent de plus en plus leurs activités de manière dématérialisée et à distance, les Français étaient encore 15% en 2021 à se trouver en situation d'**illectronisme**, c'est-à-dire en grande difficulté de compréhension et de maîtrise face au numérique. Et ce chiffre monte à 1 personne sur 3 chez les plus de 60 ans.

Dans un souci d'accompagnement à l'accès aux droits, mais aussi de maintien du lien social, il s'agira de se positionner en relais auprès des Lorientais concernés en aidant à **identifier les points d'accès au numérique** et en amenant les personnes à se former et s'informer sur ces pratiques.

**Le travail avec les conseillers numériques employés par la Ville** permettant à des usagers d'être orientés vers ces professionnels et accompagnés lors de rendez-vous de découverte ou d'apprentissage sera poursuivi. Également, il conviendra de rechercher la **faisabilité technique et la pertinence de la mise en place d'un point d'accès numérique à l'accueil de jour et/ou à la Maison des Solidarités**.



### Accompagnement numérique :

- En 2023, **140 habitants ont été reçus par les conseillers numériques** municipaux au détour de 904 rendez-vous.
- **75 % d'entre eux étaient des personnes retraitées.**

*Atelier numérique collectif sur le thème de la sécurité*

# EN SYNTHÈSE

## 45 actions pour lutter contre la précarité et la pauvreté

### AXE N°1 : Lutter contre la précarité financière

#### 1. Soutenir financièrement les ménages en difficulté

- Proposer des aides individuelles aux ménages en difficulté
- Instruire les demandes d'aides individuelles pour le compte de certains partenaires
- Poursuivre la révision du règlement d'accès aux aides individuelles
- Permettre l'accès aux soins vétérinaires pour les propriétaires d'un animal
- Proposer un accès de proximité aux services de la Banque de France
- Soutenir les familles en difficulté financière par la tarification sociale de la cantine scolaire
- Informer les familles en défaut de paiement de cantine sur les aides existantes

#### 2. Accompagner les ménages en difficulté pour permettre une sortie des situations de fragilité

- Poursuivre le dispositif Point Conseil Budget pour l'accompagnement social et budgétaire des ménages en difficulté (ECOBE)
- Poursuivre le dispositif d'accompagnement aux économies d'énergie (ECOBE)
- Poursuivre les actions collectives de sensibilisation aux économies d'énergie (ECOBE)
- Piloter une cellule de veille sociale et de coordination avec les associations caritatives locales
- Maintenir le recueil des signalements des situations de vulnérabilité et de précarité et développer le traitement partenarial des situations
- Développer la coordination avec le Centre Médico-Social par des rencontres régulières sous forme de «cellules de veille»

#### 3. Garantir à toutes les personnes en précarité un accès à l'alimentation de qualité

- Proposer des aides alimentaires aux ménages en difficulté financière
- Pérenniser la fourniture de paniers de légumes bio
- Soutenir les initiatives locales favorisant l'accès à l'alimentation
- Poursuivre la redistribution alimentaire aux associations caritatives
- Participer aux actions sur la précarité alimentaire à l'échelle de l'agglomération
- Poursuivre et développer les actions de sensibilisation au mieux-manger
- Sensibiliser à la lutte contre le gaspillage alimentaire
- Envisager de nouvelles sources d'approvisionnement alimentaire
- Questionner le modèle d'accès à l'aide alimentaire, le rôle de l'épicerie sociale, envisager des perspectives et des partenariats

#### 4. Lutter contre la précarité des étudiants

- Renforcer la coordination avec l'UBS, les associations d'étudiants, et les associations caritatives pour mieux identifier les besoins et les réponses à apporter
- Utiliser des canaux de communication adaptés pour favoriser l'accès aux aides existantes
- Poursuivre la redistribution alimentaire aux associations d'étudiants
- Participer à une commission extramunicipale sur la vie étudiante

## **AXE N°2 : Lutter contre la précarité sociale, culturelle et sportive et faciliter l'accès aux droits**

### **1. Rapprocher les personnes en situation de précarité de l'offre culturelle et sportive**

- Mieux communiquer sur les tarifications sociales pour l'accès aux équipements culturels, de loisirs, et à la pratique sportive
- Promouvoir le PASS culture à l'attention des 15-18 ans
- Utiliser les actions de lutte contre l'isolement pour valoriser l'offre culturelle et de loisirs
- Utiliser les actions de fin d'année à destination des familles pour favoriser l'accès à la culture, aux loisirs et au sport
- Intégrer la culture dans les lieux publics et les services aux publics, notamment les sites occupés par la Direction des solidarités
- Poursuivre les actions de médiation culturelle pour favoriser l'accès de tous à la culture
- Développer un travail spécifique permettant l'accès à la culture et au sport

### **2. Rapprocher les usagers des services municipaux en facilitant l'accès aux droits**

- Développer les permanences sociales de la Ville et des Élus, notamment au cœur des quartiers orientais
- Faciliter l'accès (mobilité) à l'aide alimentaire de la Maison des Solidarités
- Tendre vers un accueil unique d'information et d'orientation pour l'ensemble de la Direction des Solidarités
- Utiliser les dispositifs de participation citoyenne pour développer l'information et l'orientation

### **3. Développer des outils de communication adaptés**

- Répandre la communication « Lorient Ville Solidaire » pour un meilleur repérage
- Communiquer sur les aides existantes en développant les supports
- Revoir les outils de communication selon les principes du « FALC » (Facile A Lire et à Comprendre)
- Diffuser le règlement intérieur des aides du CCAS aux partenaires et aux usagers pour une meilleure connaissance et faciliter le recours aux aides
- Adhérer à un outil de recensement des services de solidarité commun à destination des professionnels de l'accompagnement (Soliguide)

### **4. Lutter contre la fracture numérique**


- Identifier les points d'accès au numérique et mieux les communiquer
- Poursuivre le travail avec les conseillers numériques
- Étudier la faisabilité technique de la mise en place d'un point d'accès numérique à l'accueil de jour et/ou à la Maison des Solidarités

L'insertion sociale et socio-professionnelle est un processus qui doit permettre à tout individu d'accéder à une vie sociale et à une vie professionnelle afin de trouver sa place au sein de la société et d'échanger avec son environnement. L'accès aux services, à l'emploi, au logement, à la santé, contribuent à cette insertion et donc à la sortie de situations de grande vulnérabilité.

En particulier, disposer d'un logement et pouvoir s'y maintenir est une condition première pour s'émanciper, condition indispensable pour mettre en place des projets, se protéger et protéger sa famille et vivre dignement. Dans son 28<sup>e</sup> rapport sur le mal-logement en France, la fondation Abbé Pierre, évalue en 2022 à 4 millions le nombre de personnes mal-logées en France (personnes à la rue, logement insalubres, surpeuplement) et 12 millions de personnes fragilisées (difficultés à payer les loyers, menace d'expulsion.) qui même avec un emploi et sans conditions de logement difficile ont besoins d'être aidées.

L'accès au logement conditionne bien souvent l'accès et le maintien dans l'emploi, et vice versa. On entend par personne en activité une personne étant en situation d'emploi, de formation, ou de chômage ; les autres catégories relevant de l'inactivité.

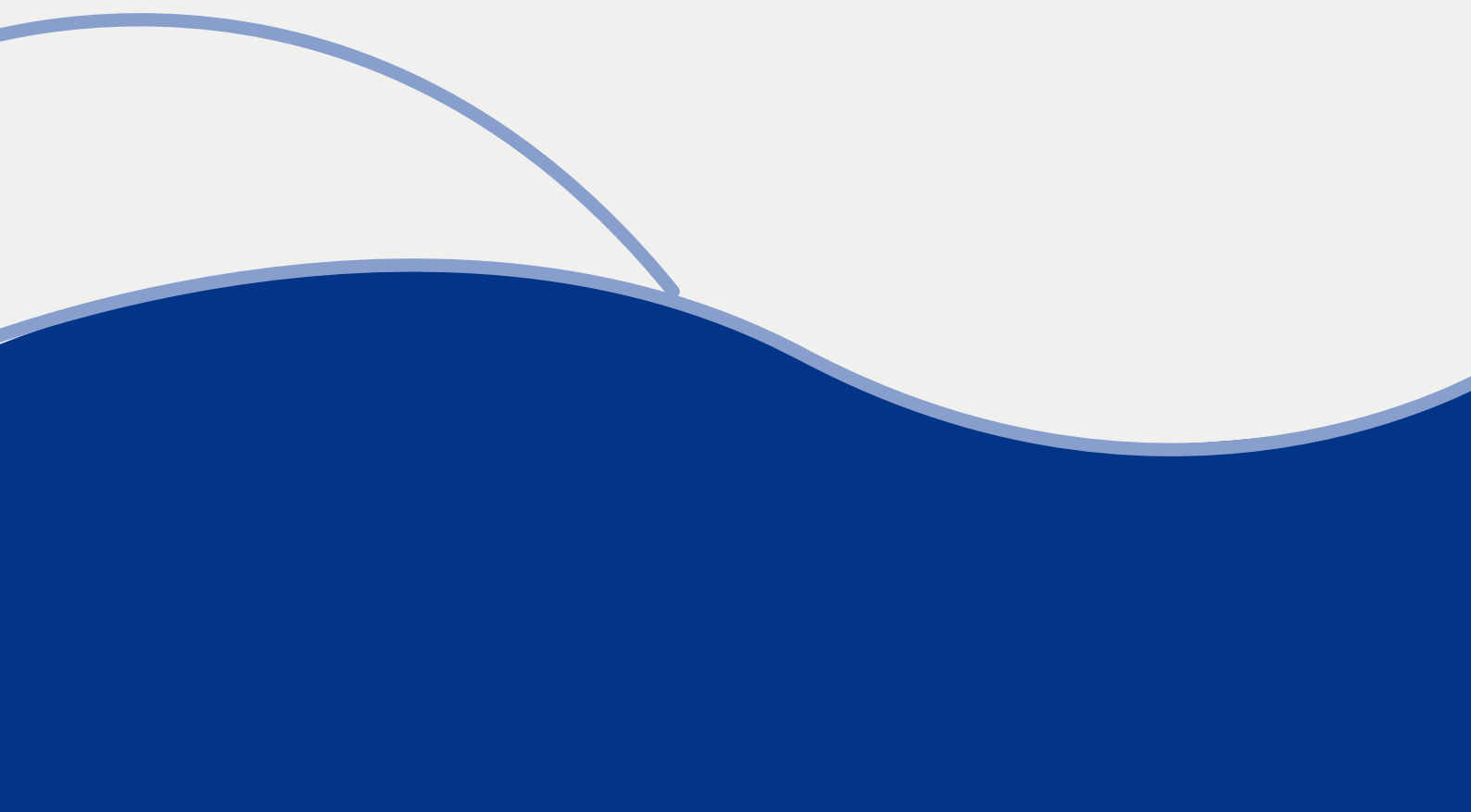
La mise en activité ou le maintien dans cette activité, l'accès à un logement décent conditionnent également l'état de santé des populations, et là aussi, la réciproque est vraie, tous ces sujets concourant à l'insertion dans la vie sociale et professionnelle. Bien que, dans l'ensemble, la population française déclare être en bonne santé, cette situation globale dissimule des inégalités significatives au sein de la population. Le soin accordé au corps, notamment à travers des initiatives de prévention, des habitudes alimentaires ou la consommation de tabac, varie selon les différentes catégories de la population. Les catégories populaires font face à des conditions de travail souvent plus difficiles, ce qui a un impact sur leur état de santé. Ainsi, certaines populations ne bénéficient pas d'un accès égal aux soins, que ce soit en raison d'un manque d'information ou en raison des coûts associés.





**ORIENTATION N°2**

**FAVORISER  
L'ACCOMPAGNEMENT  
ET L'INSERTION  
SOCIALE DES PLUS  
VULNÉRABLES**





# 69,1 %

**taux d'activité pour  
des 15-64 ans à Lorient**

Contre 74,6 % en  
France métropolitaine.



# 73,4 %

**des résidences principales  
à Lorient sont de l'habitat  
collectif**

Contre 38,9 % pour Lorient Agglomération  
en 2019



# 7 486

**personnes bénéficiaires  
de la Complémentaire Santé  
Solidaire à Lorient en 2022**

(source CNAM)

## CONSTATS ET ENJEUX

### Favoriser l'accès à l'emploi...

Concernant l'emploi, les données INSEE de 2020 mettent en avant des difficultés dans l'accès à l'emploi illustrées par un **taux d'activité pour les 15-64 ans plus faible (69,1%) que dans le département (73,7%) et qu'à l'échelle nationale (74,6%)**.

Notons qu'au niveau national, l'accompagnement des jeunes constitue une préoccupation majeure. Les inquiétudes se concentrent sur les mineurs qui ne sont ni en études, ni en emploi, ni en formation, ainsi que sur les jeunes qui sortent de l'aide sociale à l'enfance et se retrouvent seuls, sans solution.

Au niveau départemental, le Plan départemental d'insertion 2023-2028, présente quelques indicateurs préoccupants : 4 allocataires du Revenu de Solidarité Active (RSA) sur 10 sont allocataires depuis plus de 4 ans, 9 allocataires sur 10 vivent seuls avec ou sans enfant, 4 allocataires sur 10 ont entre 25 et 39 ans. Malgré une reprise de l'activité économique, l'inadéquation des compétences et des emplois persiste et nécessite de relever le défi de l'insertion et du retour à l'emploi.

**Au 31 décembre 2022, le département du Morbihan compte 12 669 foyers bénéficiaires du RSA.**

**Lorient compte 2354 bénéficiaires du RSA en 2020** accompagnés par les services du département ou par des partenaires associatifs, le CCAS quant à lui, accompagne les bénéficiaires du RSA domiciliés au CCAS dans le cadre d'un conventionnement avec le Département du Morbihan.

## **... permettre l'accès et/ou le maintien dans le logement...**

Également, la question du logement doit être appréhendée dans sa globalité pour créer une chaîne proposant des solutions adaptées et évolutives aux besoins de chacun jusqu'à l'obtention et le maintien dans un logement stable. Cette ambition nécessite tout à la fois de réhabiliter l'existant et le vacant, de construire davantage, et de mettre en place des solutions innovantes. La Ville impulse une dynamique avec ses partenaires, en vue d'atteindre ses objectifs de production de logements affichés dans le nouveau Programme Local de l'Habitat, qui prône une mixité dans le logement et une répartition équilibrée de l'offre et permet ainsi un parcours résidentiel pour toutes les situations et tous les âges de la vie. Plus particulièrement, **le Programme Local de l'Habitat 2024-2029, fort d'un effort historique de l'Agglomération à hauteur de 50 millions d'euros, prévoit 25% de logements neufs ou réhabilités sur l'agglomération et un doublement sur le territoire communal de Lorient, avec un effort significatif sur les logements sociaux à destination des jeunes actifs et des familles.** L'insertion sociale, professionnelle et le logement étant interdépendants, l'Agglomération en fait une préoccupation majeure avec une traduction concrète.

**À Lorient en 2019, l'habitat collectif représente 73,4% des résidences principales (contre 38,9% pour Lorient Agglomération). Le logement social concerne 24 % des ménages avec une sur-représentation des ménages âgés de 40 à 64 ans (51% contre 40 % pour l'ensemble des ménages). En 2020, le niveau de vie médian des locataires est de 1310 € contre 2090 € pour les propriétaires.** En 2021, 10 200 allocataires lorientais bénéficient d'une allocation logement soit 32 % des ménages recensés par l'INSEE.

L'analyse des besoins sociaux 2022 indique une **prévalence de la pauvreté plus élevée parmi les locataires que parmi les ménages propriétaires**, le taux de pauvreté des locataires dépassant celui des propriétaires de 29 points (35% contre 6%).

Le budget que représente le lieu de vie constitue une part importante des dépenses engagées par les ménages avec un taux d'effort pour les plus pauvres en augmentation. Aussi, **le CCAS met en œuvre une politique de prévention des impayés de loyers via son espace conseil budget (ECOBE)**, intervenant auprès des particuliers dans le but d'assurer un accompagnement et de prévenir les surconsommations énergétiques.

**Ce service travaille également étroitement avec la Banque de France pour les dossiers de surendettement, le Département pour les dossiers FEE (Fonds Energie Eau) d'aide aux factures d'énergie et d'eau, Lorient Agglomération pour les factures d'eau, Morbihan Habitat et l'Etat pour prévenir les expulsions.**

En ce qui concerne l'offre de logement sur le territoire communal, comme partout en France, la taille des ménages a diminué, par conséquent la demande de petits logements est importante. C'est pourquoi, dans le cadre du nouveau Programme Local de l'Habitat porté par Lorient Agglomération il est fait le choix de proposer, pour le logement social, de prioriser la production de petits logements pour mieux correspondre à la demande.

**Par ailleurs, engagée quant à elle dans le plan quinquennal « Logement d'abord », Lorient Agglomération se mobilise** pour développer l'accès aux logements des plus démunis et la lutte contre le « sans-abrisme » afin d'accroître l'offre et l'accompagnement en destination du public vulnérable.

Cependant, avant d'intégrer un logement, certains connaissent le parcours de rue et la difficulté de mise à l'abri. Devant cette réalité, la Ville agit auprès de ce public en offrant la possibilité de **domiciliation administrative au CCAS** et en proposant un **accueil de jour en cœur de ville**, de 11h à 15h en semaine, avec une extension les week-ends et jours fériés en période hivernale. De plus, une **mission mobile d'accueil de jour portée par le CCAS (maraude)** pour atteindre les personnes les plus éloignées et en difficulté, est déployée chaque semaine, en complément des maraudes associatives.

## ... et garantir l'accès à la santé...

Concernant la santé, en 2017, 9 % des assurés sociaux et ayant droits de 16 ans et plus n'avaient pas de médecin traitant à Lorient, et en particulier les jeunes de 16 à 24 ans (30 % d'entre eux étaient alors concernés). Pour les individus financièrement vulnérables, l'obtention de la Complémentaire Santé Solidaire facilite l'accès aux soins, sans pour autant garantir que la personne y ait effectivement recours. Il faut noter qu'une part significative de personnes potentiellement éligibles (estimée à 20% environ au niveau national) n'en fait pas la demande.

**En 2020, à Lorient, 7486 personnes sont bénéficiaires de la Complémentaire Santé Solidaire soit 16,7 % de la population de moins de 65 ans. Ce pourcentage est supérieur à celui enregistré pour Lorient agglomération (8,9 %). Par ailleurs en 2020 17,3 % des bénéficiaires du Régime Général sont en Affection de Longue Durée (9916 personnes).**

En plus du sexe, l'âge est le principal facteur explicatif des disparités dans le recours aux soins. Les jeunes enfants ainsi que les personnes âgées sont les principaux consommateurs de soins. A Lorient, en 2020, 3640 enfants de moins de 6 ans représentent 6 % de la population et les plus de 75 ans représentent 12%. Aussi, l'action publique peut déployer plusieurs leviers dans le domaine de la santé, tels que l'encouragement à l'installation de professionnels de la santé et d'aides pour les personnes âgées, la simplification de l'accès aux droits et aux soins par le biais de dispositifs dédiés, ainsi que la mise en œuvre de campagnes de prévention.

**Le dispositif « Point santé » porté par le CCAS**, financé en partie par l'Agence Régionale de Santé, représente un pilier essentiel pour faciliter l'accès aux droits et aux soins des plus démunis, en collaboration avec la permanence d'accès aux soins du GHBS (Groupe Hospitalier Bretagne Sud) et la médecine de ville. En association avec les initiatives de prévention sanitaires territoriales, le CCAS joue un rôle clé en tant que canal privilégié auprès des populations ciblées.

Concernant le recours aux soins, il est démontré qu'une faible densité de médecins sur un territoire peut entraîner des difficultés d'accès. De même, l'absence ou l'éloignement des médecins, des délais de rendez-vous trop longs peuvent conduire certaines personnes à y renoncer. Selon la plateforme sanitaire et sociale de Bretagne, en 2020, à Lorient on recense 64 médecins généralistes soit un ratio de 11,9 pour 10 000 habitants contre 9,7 dans le Morbihan. Concernant l'offre paramédicale, ce ratio est de 14,9 contre 12,6 pour les masseurs kinésithérapeutes, et de 21,5 pour les infirmiers libéraux contre 21,3 pour le Morbihan. Afin de maintenir une couverture en santé suffisante, la Ville reste vigilante en lien avec l'ARS pour attirer des professionnels de santé quel que soit leur mode d'exercice libéral ou salarié.

Face à ces enjeux, les élus du territoire et l'Agence Régionale de Santé (ARS) se mobilisent autour de l'élaboration d'un **Contrat Local de Santé porté par Lorient Agglomération**. Le contrat local de santé (CLS) constitue un outil privilégié de l'action territoriale de l'ARS Bretagne. Porté politiquement par des collectivités et l'Agence, il constitue un **cadre souple permettant de fédérer les acteurs d'un territoire autour d'enjeux de santé partagés. Le contrat local de santé est un instrument essentiel pour contribuer à mettre « la santé au cœur de toutes les politiques » et ainsi lutter efficacement contre les inégalités sociales et territoriales de santé, réduire la mortalité évitable et améliorer les parcours de santé.** La signature de ce Contrat Local de Santé est prévue d'ici la fin de l'année 2024.

## ... comme facteurs d'insertion sociale.

L'accès à l'emploi, à la formation ou à une activité, l'accès et le maintien dans le logement, l'accès aux soins et à un bon état de santé sont les trois conditions intrinsèquement liées permettant une insertion durable dans la société et des conditions de vie satisfaisantes.

Source des données chiffrées: INSEE, CNAM

## AXE N°1

# ACCOMPAGNER LE PARCOURS RÉSIDENTIEL COMME FACTEUR D'INSERTION

### 1. Prévenir l'installation durable dans la rue

Le SIAO (service d'information, d'accueil et d'orientation), dispositif sous autorité de l'Etat, anime une instance partenariale chargée de préconiser des orientations vers les dispositifs d'hébergement et d'insertion : centre d'hébergement et de réinsertion sociale, logement temporaire, résidence accueil, pensions de famille. Il est important de **poursuivre le travail partenarial quotidien avec le SIAO**.

La vie à la rue, outre l'insécurité qu'elle génère pour la personne concernée, a des effets dévastateurs sur sa santé psychique et physique. Afin de prévenir ces conséquences et de préserver un lien entre l'usager et l'institution, la Ville dispose d'un **accueil de jour** ouvert du lundi au vendredi et le week-end et les jours fériés en période hivernale. Il s'adresse aux personnes seules ou aux couples sans enfant. Cet accueil a reçu 298 personnes distinctes en 2022, dont 160 nouvelles personnes, ce qui représente 6632 passages sur l'année. Sur la période d'octobre 2023, l'accueil de jour a accueilli 43 personnes en moyenne par jour avec des pics à 57 personnes. La Ville souhaite **poursuivre l'activité de l'accueil de jour et ambitionne une ouverture plus large des horaires pour répondre aux besoins accrus**. L'État, qui finance le dispositif à hauteur de 52,73 %, sera sollicité en ce sens.

Lorient dispose par ailleurs de plusieurs maraudes associatives (Croix rouge, Les compagnons de la nuit, Saint Vincent de Paul) ainsi **qu'une équipe de jour mobile du CCAS** allant à la rencontre des personnes dans la rue. Cette dernière, qui a réalisé 71 maraudes de jour en 2022, et

reçu 42 signalements émanant des Lorientais, de la Croix Rouge, des Services municipaux, Associations caritatives, GHBS, Pharmacies, Elus, Département ou partenaires, poursuivra son activité.

Parmi les nouveaux publics recensés ayant des difficultés d'accès à l'hébergement ou au logement, on observe des personnes en parcours d'insertion, en formation ou même en emploi, dormant par exemple dans leur véhicule. **L'association les Bureaux du cœur** permet à des personnes en précarité de bénéficier d'un accueil individuel dans les entreprises offrant une mise à l'abri de nuit afin d'éviter une



Accueil de jour, rue du Couëdic à Lorient

### À l'accueil de jour

- **En 2022 : 298 personnes reçues pour 6632 passages**
- **En 2023 : 309 personnes reçues pour 8676 passages**
- **71 maraudes du CCAS en 2022**

dégradation progressive de leur situation. Le tissu économique lorientais dispose de nombreuses entreprises collaborant avec le secteur de l'économie solidaire et se mobilise afin de déployer une telle initiative à Lorient, la **Ville encourage et soutient cette démarche solidaire de mise à l'abri.**

L'approche de l'association nationale « La Cloche » basée sur le « faire ensemble » et le programme Le Carillon, permet aux personnes sans domicile de se sentir acceptées, d'ainsi voir augmenter leur sentiment de dignité et de réduire l'isolement, grâce à la solidarité des commerçants de proximité qui permettent un accès à un point d'eau, à des toilettes, ou à une recharge de téléphone portable. Cette approche pourrait inspirer les actions mises en œuvre, même s'il faut saluer que certains commerçants lorientais s'inscrivent déjà dans cet élan de solidarité (repas suspendus, repas gratuits...).

**La mise en place d'une bagagerie solidaire** constituerait en parallèle un confort pour les personnes sans-abri, mais également un point d'accroche à un accompagnement social. Ce projet ayant été proposé dans le cadre de l'édition 2023 du budget participatif mais nécessitant un accompagnement social et une gestion organisée et suivie de son fonctionnement, la ville encouragera cette réalisation à travers la recherche d'un partenaire associatif porteur du dispositif.

Malgré toutes les actions et les dispositifs d'accueil et d'accompagnement existants, on constate une augmentation du nombre de personnes sans domicile fixe. Dans ce contexte, **renforcer la coordination de la veille sociale et du repérage des personnes à risques constitue une priorité.** La Ville soutient les associations qui déploient la démarche « d'aller vers » ces publics marginalisés et à ce titre sollicitera une plus grande coordination des acteurs, notamment au travers du SIAO.

Dans des cas exceptionnels comme par exemple des conditions climatiques extrêmes une ou plusieurs **possibilités d'hébergement devront être identifiées et prêtes à être déployées pour permettre une mise à l'abri des personnes à la rue.**

## 2. Améliorer le repérage des personnes en difficulté pour habiter leur logement dans des conditions décentes

Force est de constater qu'il est parfois difficile d'accéder au logement mais aussi de s'y maintenir face aux aléas de la vie ou en raison d'usages inappropriés : dettes accidentelles, dettes récurrentes, insalubrité, procédure d'expulsion peuvent survenir. **Un cadre partenarial, notamment avec Morbihan Habitat en tant que bailleur principal sur la ville, doit permettre d'identifier et surtout de repérer les situations préoccupantes pour mieux les traiter, le plus en amont possible.** D'autres collaborations seront à développer avec les autres bailleurs afin de favoriser la transmission d'éléments préoccupants. L'objectif est de mobiliser des moyens d'« aller vers » pour articuler une intervention avec les services sociaux du Département, entre autres, et ainsi éviter la dégradation des situations. L'opération d'envergure menée par Morbihan Habitat pour prévenir et traiter les logements infestés de nuisibles (cafards, rats) est un exemple dans la lutte contre le logement indigne.

**144 bâtiments**

**3000 logements traités contre les nuisibles**

entre 2021 et 2023 dans le parc social de Morbihan habitat

Concernant les personnes âgées, le logement peut ne plus être adapté au fil des ans, devenir encombré, mal utilisé, en raison d'une incapacité physique ou psychique, le tout parfois dans un contexte d'isolement. **Il s'agira de renforcer le travail en réseau avec les bailleurs et les propriétaires privés, mais aussi avec les services à domicile, dans une logique d'approche globale, pour repérer les situations les plus à risques et mobiliser les services compétents.**

### 3. Faciliter l'accès et le maintien dans le logement

A Lorient, les demandes de logements sont adressées directement aux bailleurs. Néanmoins certains demandeurs souhaitent l'écoute et l'intervention de la Ville, et sont reçus par l'élue déléguée en charge du logement. Ces rencontres sont accompagnées d'un appui technique, pour les situations les plus préoccupantes, grâce à la mobilisation d'un travailleur social du CCAS.

Une observation fine des difficultés d'accès à l'hébergement ou au logement devra être recherchée en mobilisant les services de l'Etat et de la Sauvegarde 56, afin de mettre en place une cellule de veille et de coordination. Celle-ci permettra de mieux identifier les besoins et les réponses apportées localement. En outre, cela permettra de renforcer le partenariat avec la Sauvegarde 56 dans l'objectif de fluidifier les parcours des personnes connues dans le cadre des dispositifs d'accompagnement du CCAS (accueil de jour, RSA par exemple).

La Ville maintiendra par ailleurs sa participation aux travaux de l'agglomération sur le Programme Local de l'Habitat et le dispositif Logement d'Abord. Ainsi le CCAS poursuivra sa participation aux différents groupes de travail et consultations, afin d'apporter son expertise sociale, il pourra aussi émerger sur les éventuels appels à projets qui pourraient voir le jour dans ce cadre.

Parallèlement au renforcement des partenariats locaux, la Ville développera des actions concrètes visant l'accès ou le maintien dans le logement. Un suivi à posteriori des personnes fréquentant

l'accueil de jour et accédant à un logement pourra ainsi être envisagé, pour garantir la réussite de l'accès au logement et éviter les écueils d'un changement de vie (isolement, gestion de budget, tâches courantes, alimentation) dans le cadre du lien de confiance construit avec les travailleurs sociaux. Des financements auprès des partenaires pourraient être recherchés pour permettre de développer cette action de continuité du travail social engagé.

**La prévention des impayés et des expulsions locatives sera également développée en intervenant dès les premiers impayés de loyer (accompagnement social, accompagnement par des aides financières) et en partenariat avec les bailleurs, tout comme l'accompagnement des personnes après expulsion de leur logement.**

Par ailleurs, aider à la maîtrise des dépenses d'énergie et lutter contre la précarité énergétique reste un axe fort du maintien dans le logement, les dépenses énergétiques pesant lourd dans le budget des ménages. Le CCAS, engagé pour la transition énergétique **poursuivra son dispositif ECOBE « Espace Conseil Budget Energie »** qui intervient auprès des particuliers dans un objectif d'accompagnement et de prévention sur les consommations d'énergie et d'eau. En outre, le CCAS **oriente les usagers vers l'espace habitat de Lorient Agglomération** pour favoriser l'évaluation de la performance énergétique des logements et informer sur les aides existantes pour l'amélioration de l'habitat.

La Ville maintiendra **son soutien financier aux Compagnons Bâisseurs, dispositif d'insertion par l'activité écono-**



#### Permanence logement

pour des questions liées à l'accès au logement social

- **2022 : 425 rendez vous**
- **2023 : 408 rendez vous**

**mique, permettant par l'intermédiaire du « bricobus » des interventions au domicile des personnes âgées,** (changement d'ampoule, chasse d'eau cassée, changement de vitre, changement de serrure ...) **ou permettant d'organiser des ateliers collectifs de petit bricolage** en lien avec l'épicerie sociale et le service intervenant auprès des seniors.

Des opérations de réhabilitations de logements dans les quartiers prioritaires de Lorient soutenues par Morbihan Habitat et le Conseil Départemental sont également menées par les Compagnons Bâisseurs avec la participation des habitants, le **CCAS via sa commission de secours pouvant apporter une participation à l'achat des matériaux.** À noter par ailleurs que dans le cadre d'un dispositif départemental de lutte contre la précarité éner-

gétique, le bricobus réalise gratuitement sous conditions de ressources de menus travaux dans les logements mal isolés ou énergivores (pose de rideaux thermiques porte d'entrée, changement de mitigeur, vérification d'installation électrique).

**Subvention accordée  
aux Compagnons  
Bâisseurs  
en 2023  
18 000 €**

## AXE N°2

# PROMOUVOIR L'INSERTION SOCIALE ET SOCIOPROFESSIONNELLE DES PUBLICS ÉLOIGNÉS

### 1. Accompagner les personnes les plus éloignées des dispositifs existants

Il s'agira de **poursuivre l'accompagnement spécifique personnalisé** des bénéficiaires du RSA qui est défini sur prescription du Conseil Départemental. Ainsi, les missions de l'accompagnement sont :

- d'évaluer la situation du bénéficiaire dans les domaines de l'hébergement, la santé, les besoins vitaux, l'accès aux droits, l'administratif,

- d'accompagner les personnes vers un processus de reconstruction sociale et professionnelle en s'appuyant sur un contrat d'engagement réciproque de 9 mois renouvelables signé avec le Conseil Départemental, le bénéficiaire et le référent,
- de favoriser les démarches de recherche et/ou de maintien dans l'emploi ou la formation.

Le CCAS poursuivra sa mission de **domiciliation**, obligation réglementaire en direction de tout ménage sans domicile stable dans le cadre du règlement départemen-





## 64 bénéficiaires du RSA

accompagnés dans le cadre  
d'un contrat d'engagement  
réciproque en 2023

## 1 207 personnes domiciliées au CCAS en 2023

*Accueil du CCAS au 50 cours de Chazelles*

tal de domiciliation pour le bénéfice de prestations sociales, légales, réglementaires et conventionnelles ainsi que pour l'exercice des droits civils et civiques. Ainsi l'accueil général du CCAS gère le courrier des publics sans résidence stable, qu'il s'agisse de voyageurs ou de personnes sans domicile stable. En 2022, on comptait alors 1137 personnes domiciliées au CCAS de Lorient.

Afin d'améliorer les conditions de vie des personnes sans domicile fixe et surtout de maintenir à jour leurs données et documents administratifs, il est prévu de souscrire un abonnement à un **coffre-fort numérique, géré par les travailleurs sociaux du CCAS**, et permettant aux bénéficiaires une sauvegarde et un accès à leurs documents administratifs.

Enfin, dans le cadre des maraudes portées par le CCAS à destination des personnes à la rue, il est proposé de développer l'accompagnement par des pairs, professionnels ayant un savoir issu d'une expérience « similaire » à celui des personnes aidées.

## 2. Poursuivre et développer des dispositifs d'insertion sociale

L'accès à l'emploi des publics en difficulté nécessite en amont un temps de mobili-

sation et de socialisation. Dans le cadre de sa politique départementale en faveur de l'insertion, le Département définit ses attentes via des appels à projets qu'il compte renouveler en 2023. Jusqu'alors le CCAS a souhaité porter un projet sous forme d'ateliers à l'épicerie sociale. Cette action se traduit par la mise en œuvre d'actions collectives et individuelles. **Les interventions collectives s'organisent sous forme d'ateliers** d'accompagnement de parcours. Des ateliers « cuisine » et « couture » sont proposés toutes les semaines. D'autres ateliers (conseil budgétaire, lutte contre la fracture numérique, prévention santé et informations relatives aux droits) sont organisés de façon ponctuelle. Ces actions permettent aux bénéficiaires de RSA de rompre l'isolement et de retrouver la confiance en eux. Dans le cadre du nouveau Plan départemental d'insertion 2023-2028, le CCAS proposera une formule pérennisant ces derniers objectifs, au travers d'ateliers renforcés de dynamisation favorisant la mobilisation des personnes.

Dans le cadre de sa commission de secours, **le CCAS maintiendra son soutien aux personnes en parcours d'insertion** par des aides financières dédiées, comme l'aide au carburant déjà existante, et **identifiera les nouvelles aides financières potentiellement nécessaires pour favoriser l'insertion socio-professionnelle** des publics très éloignés et s'inscrivant dans un parcours.

Enfin, plus spécifiquement, il est à noter que le public sans-abri est parfois accompagné d'un animal, et si celui-ci apporte réconfort et sécurité à son propriétaire, cela peut aussi se révéler être un obstacle pour la mise à l'abri, ou pour entreprendre des démarches d'insertion. Une expérimentation de médiation animale, basée sur l'intervention d'une éducatrice canine et d'une vétérinaire a été menée de novembre 2021 à juillet 2022.

Cette action, nommée « A6 Pattes », a montré tout l'intérêt de travailler la relation maître et chien, à la fois pour responsabiliser le propriétaire, mais aussi pour faciliter l'insertion des personnes et l'intégration de leur animal dans l'espace public. La Ville souhaite **inscrire la médiation animale de manière régulière et continue dans ses actions d'accompagnement et d'insertion sociale auprès du public sans-abri**. À ce titre, elle sollicitera les financements idoines permettant le renouvellement de cette action.

**19 propriétaires  
et 26 chiens  
accompagnés par  
l'action « A6 pattes »**

### 3. Faciliter les parcours d'insertion

La Ville **soutient l'économie sociale et solidaire et le développement des clauses d'insertion**. La désignation d'un conseiller municipal délégué à l'emploi, à la formation et à l'économie sociale et solidaire illustre cet engagement. Elle continuera de **promouvoir l'accueil des stagiaires, des services civiques dans les services de la ville** ou du CCAS. **En partenariat avec la Mission locale, au sein de laquelle le CCAS maintiendra ses permanences, et le BIJ**, la Ville participe à l'identification des besoins des jeunes en matière d'insertion socio-professionnelle, pour promouvoir le développement d'initiatives adaptées. Elle poursuit d'ailleurs le dispositif Kart'emploi avec la mission locale, permettant à des jeunes issus des quartiers Politique de la Ville d'être accompagnés par des « pairs » entrepreneurs, en plus des disposi-

tifs d'aide aux projets des jeunes ou d'aide au financement des permis de conduire. Par ailleurs **l'Épicerie Sociale qui accueille les ateliers d'insertion est pensée comme un outil d'insertion socioprofessionnelle : par le biais de conventions avec Agora et la Ligue de l'Enseignement, les agents municipaux y accueillent des jeunes en parcours d'insertion et en service civique**, mais également des stagiaires de façon ponctuelle. Elle continuera son **engagement auprès de ces partenaires et de ces publics en insertion**.

**Une matinée par semaine,  
4 à 6 jeunes en insertion  
participent à l'activité de  
l'épicerie sociale.**

En outre, il sera intéressant de **renforcer la connaissance des dispositifs locaux issus de l'Économie sociale et solidaire** (solutions de mobilité, micro-crédits...), afin d'en assurer la promotion par les services d'accueil du CCAS et les professionnels municipaux. Par exemple, le dispositif Break Poverty cherche à recueillir du mécénat d'entreprises au service d'action d'insertion professionnelle autour d'objectifs choisis au regard des problématiques lorientaises identifiées : soutenir la petite enfance et la parentalité, prévenir et lutter contre l'échec scolaire, faciliter l'insertion professionnelle des jeunes sont les priorités.

**Pour favoriser l'insertion sociale et l'accès aux droits des usagers non francophones**, un repérage des agents municipaux bilingues sera effectué de sorte que sur la base du volontariat ils puissent intervenir en soutien et en traduction.

Enfin, pour favoriser l'insertion professionnelle et les parcours dans l'emploi des jeunes parents, le **développement de l'offre de garde du jeune enfant est une priorité**, notamment par l'intermédiaire de l'intégration de projets de Maisons d'Assistants Maternels aux projets de logements, ou encore par l'augmentation du nombre de places en structures collectives municipales.

# FAVORISER LA SANTÉ DES PERSONNES EN SITUATION DE VULNÉRABILITÉ

## 1. Encourager l'offre de santé sur le territoire

Grâce à l'engagement du territoire dans un **Contrat Local de Santé** qui vise à identifier les besoins du territoire en matière de prévention, de promotion de la santé et d'accès aux soins, et de mettre en œuvre un plan d'actions local adapté, une attention particulière sera apportée à la formation de futurs professionnels, alors que Lorient dispose déjà d'un institut de formation des professionnels de santé et du travail social, mais que le besoin en professionnels de santé reste une préoccupation majeure.

Dans ce cadre, la Ville soutiendra l'implantation de filières universitaires dédiées à la santé et aux nouvelles technologies au service de la santé. **Elle impulsera l'installation de nouveaux professionnels** (maisons médicales ...) **et favorisera l'intégration de cet enjeu dans les projets urbanistiques, d'aménagement et de logements.**

La Ville sera par ailleurs attentive à **intégrer les orientations du Projet Régional de Santé, 2023-2028 notamment au travers de son Programme Régional relatif à l'Accès à la Prévention et aux Soins des personnes les plus démunies.** Ce dernier s'adresse prioritairement aux personnes en grande précarité avec des difficultés d'accès aux soins, et notamment les personnes sans hébergement/ logement, sans droits ou rencontrant des difficultés de santé mentale. Avec en perspective une mobilisation de l'ensemble des partenaires du secteur sanitaire et médico-social, le PRAPS se décline en 5 axes prioritaires :

1. Poursuivre l'adaptation de l'offre santé-précarité et en améliorer la lisibilité

2. Adapter les démarches de prévention à destination des personnes en situation de précarité, comme entre autres en confortant les dispositifs de soins de premier recours pour les personnes précaires (Point Santé, PASS, EMPP...) et assurer un accueil en langue maternelle au plus près des besoins des personnes
3. Accompagner les personnes au plus près de leurs lieux de vie pour faciliter leur accès aux soins de droit commun
4. Prévenir les situations de rupture
5. Agir pour la santé des personnes détenues et sortantes de prison
6. Les travailleurs sociaux et le Point Santé du CCAS, le service Promotion Santé de la Ville s'inscrivent dans le tissu partenarial autour de ces ambitions.

## 2. Faciliter l'accès aux soins

Le CCAS est une porte d'entrée connue des habitants lorientais. Il est en capacité de les orienter vers les bons dispositifs de soins et de santé. D'abord « Action Santé » dès 2002, le « réseau médico social » de Lorient-Lanester porté par le CCAS de Lorient a été reconnu depuis 2018 comme « Point Santé » par l'ARS intégrant une convention pluriannuelle. En effet, grâce à l'attractivité d'autres aides sociales proposées par le CCAS, l'approche globale des besoins des usagers peut avoir lieu et la santé peut devenir un sujet d'information ou d'accompagnement.

**336 usagers suivis  
par le Point santé  
du CCAS en 2023**

Par ailleurs, il a été montré pendant la période COVID qu'une crise sanitaire pouvait susciter chez beaucoup de personnes des angoisses légitimes et accroître le sentiment d'isolement ou de mort sociale. L'ARS encourage ainsi les dispositifs de proximité à aller à la rencontre des plus vulnérables en finançant une quotité de temps de psychologue au sein du Point Santé.

Aujourd'hui, l'ARS et le CCAS **poursuivent le même objectif de développer le Point Santé lorientais, ainsi que les permanences de psychologue**, à la condition d'identifier des locaux susceptibles d'accueillir l'extension du dispositif. Précisons par ailleurs que le Point Santé intervient régulièrement à l'accueil de jour auprès des personnes sans-abri.

Afin de favoriser l'accès aux soins de santé pour les personnes en situation de précarité (absence de couverture sociale de base et/ou complémentaire, difficultés d'accès aux soins, personnes étrangères en situation irrégulière, ou demandeurs d'asile, ou en attente de demande de titre de séjour) la PASS, Permanence d'Accès aux Soins de santé portée par le GHBS, prend en charge les plus démunis au sein du système hospitalier. **Il s'agira de renforcer la coordination entre le Point Santé et la PASS du GHBS pour gagner en efficience** dans l'accès aux soins et dans le traitement des situations les plus complexes.

**Le partenariat existant avec la CPAM se poursuivra** notamment par le biais de formations auprès des agents du CCAS.

Particulièrement soucieuse face à l'augmentation des faits de violences intrafam-

iliales, la Ville poursuivra son engagement dans la prévention et la lutte contre celles-ci, notamment par son implication et son **financement au lieu d'écoute et de coordination nommé l'Écouteille** qui rayonne sur l'ensemble de l'agglomération.

### 3. Favoriser la prévention et la promotion de la santé

La promotion de la santé se définit comme étant « la coordination de l'ensemble des politiques publiques pour favoriser la création d'environnements physiques, sociaux et économiques favorables à la santé ». La promotion de la santé est un processus qui confère aux individus et aux populations les moyens d'accroître leur contrôle sur les déterminants de la santé »

Au plan local, les contrats locaux de santé fixent des objectifs spécifiques aux territoires pour que les politiques de santé soient adaptées aux particularités rencontrées sur le périmètre géographique concerné. Parmi les objectifs fixés, la **promotion de la santé** y occupe une place importante. La ville de Lorient a pris en compte cet enjeu depuis de nombreuses années en adhérant dès décembre 1989 au Réseau Français des Villes Santé de l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé) œuvrant ainsi pour la santé et le bien-être des populations de manière multi-partenaire.

Concrètement, **la ville anime et coordonne un réseau de partenaires intitulé « la Santé dans la Ville »**. Ensemble, ils élaborent et mettent en place des actions à destination des lorientais. Dans un contexte où les problématiques de santé mentale sont croissantes, le groupe de travail a orienté sa réflexion sur **la « Santé dans les quartiers – Santé mentale »** et a mis en place des temps d'échanges animés par un psychologue dans les quartiers de Lorient à destination des habitants. Des actions également du côté professionnel sont à noter, et notamment une matinée rencontre entre les acteurs des quartiers et des professionnels de la santé mentale avec pour objectif de mieux faire connaître les ressources locales sur ce thème : EPSM Sud Bretagne CH Charcot avec le dispositif ambulatoire à destination des adoles-



#### L'écouteille en 2023

- **19 638 € de subvention accordés**
- **84 personnes accompagnées**

cents et le Centre Médico Psychologique Blanqui; le SESAM-Point d'Accueil Ecoute Jeunes ; ou encore le Point santé du CCAS ou la CPAM du Morbihan.

En effet, selon le diagnostic réalisé en 2020 préparatoire au Plan régional de santé, les indicateurs de santé mentale sont moins favorables en Bretagne qu'au niveau national. Ainsi la fréquence des traitements psychotropes est plus élevée (13% suit un traitement contre 11% en France métropolitaine) et concerne surtout les femmes.

La mortalité par suicide est très élevée en Bretagne, soit 713 décès en moyenne par an entre 2013 et 2017, soit un taux supérieur de 50 % par rapport à la moyenne nationale. Certains territoires enregistrent des valeurs particulièrement élevées comme le territoire de Lorient-Quimper qui enregistre une augmentation de plus de 86 % sur cette période.

Les problématiques de santé mentale sont particulièrement préoccupantes et intéressent les acteurs locaux de la santé, du social, de la sécurité publique, qui gagnent à lever les tabous sur cette thématique et à travailler de manière conjointe et pluridisciplinaire. C'est pourquoi la Ville et l'Agglomération **ambitionnent la création d'un conseil de santé mentale afin de favoriser un meilleur traitement de ces problématiques** en copilotage avec l'Établissement de santé mentale EPSM Sud Bretagne Charcot.

Véritable partenaire dans cette ambition pour une meilleure prise en charge des troubles de la santé mentale, l'EPSM Sud Bretagne Charcot, qui a déjà beaucoup œuvré pour une meilleure prise en charge du public adolescent via le regroupement de ses activités (Maison des adolescents, Hôpital de jour et Centre médico-Psychologique) sur un même site rue du Poulorio, bénéficie par ailleurs d'un **accompagnement renforcé de la ville dans la recherche d'opportunités foncières** pour poursuivre ses projets de regroupements d'activités ambulatoires en vue de la constitution d'un véritable pôle territorial de santé mentale.

**La Ville via le CCAS, en collaboration avec la CPAM, CAP Autonomie Santé, et les « semeurs en santé », poursuivent les actions de prévention et de promotion**

**de santé à travers des conférences, des ateliers ou des supports d'informations.**

À titre d'exemple, des ateliers animés par des professionnels de santé ont lieu occasionnellement à l'épicerie sociale.

En matière d'éducation thérapeutique, les patients sont aidés à acquérir ou à maintenir des compétences dont ils ont besoin pour gérer au mieux leur vie avec une maladie chronique. Des programmes sont déclinés sur le territoire de santé, sur lesquels la Ville et le CCAS peuvent renforcer la communication auprès des Lorientais. Entre autres, parce que l'obésité et le diabète sont des maladies chroniques sociétales, l'épicerie sociale de Lorient poursuit son accompagnement vers le mieux manger pour sensibiliser ses bénéficiaires à cette problématique.

En complément, la **Ville encouragera l'accès à la pratique sportive** des personnes en situation de vulnérabilité en lien avec la Maison Sport Santé, les clubs sportifs, le Réseau Sport pour tous (CF axe 1 : Prévention de la précarité sociale, culturelle et sportive).

Sur le territoire Lorientais, CAP Autonomie Santé porte des actions de coordination spécifiques, comme par exemple la coordination en cancérologie et l'action thérapeutique en lien avec le GHBS. Il s'agira de **conserver ces partenariats entre les acteurs du social et de la santé et de les utiliser comme ressource pour mieux traiter les situations des personnes en situation de précarité, d'isolement, ou toute autre vulnérabilité** (entrée ou sortie d'hospitalisation par exemple).

De même, pour les personnes les plus vulnérables à la rue, la **collaboration de l'équipe mobile de l'accueil de jour** avec les équipes spécialisées en addictologie, le CAARUD Centre d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des risques chez les Usagers de Drogues, et DOUAR NEVEZ, Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie de Lorient, se poursuivra pour accompagner les personnes en situation d'addiction. La Bretagne est malheureusement un territoire marqué par une consommation d'alcool importante, et une surmortalité liée à l'alcool de +de 34 % supérieur à la moyenne nationale pour les hommes, qui peut atteindre + de 51% sur le territoire de Lorient -Quimperlé.

# EN SYNTHÈSE

## 48 actions pour favoriser l'accompagnement et l'insertion sociale des plus vulnérables

### Axe 1 : Accompagner le parcours résidentiel comme facteur d'insertion

#### 1. Prévenir l'installation durable dans la rue

- Poursuivre le travail partenarial quotidien avec le SIAO
- Poursuivre et développer l'activité de l'accueil de jour
- Poursuivre l'accueil de jour mobile (maraude)
- Soutenir l'implantation d'initiatives permettant la mise à l'abri
- Soutenir la création d'une bagagerie sociale
- Renforcer la coordination de la veille sociale et du repérage des personnes à risques (notamment avec le secteur associatif)
- Identifier une ou plusieurs possibilités de mises à l'abri en cas d'évènements climatiques ou majeurs

#### 2. Améliorer le repérage des personnes en difficulté pour habiter leur logement dans des conditions décentes

- Développer la collaboration avec les bailleurs sociaux pour la transmission d'éléments préoccupants
- Développer la collaboration avec les services à domicile pour la transmission d'éléments préoccupants

#### 3. Faciliter l'accès et le maintien dans le logement

- Poursuivre les permanences de l'élue déléguée au logement social
- Renforcer la coordination et la veille sur les besoins et les réponses apportées localement
- Participer aux instances partenariales sur l'accès au logement
- Accompagner les personnes sans-abri accédant à un hébergement ou un logement
- Prévenir les expulsions locatives en intervenant dès les premiers impayés de loyer
- Accompagner les personnes après expulsion de leur logement
- Promouvoir le dispositif d'accompagnement aux économies d'énergie (ECOBE)
- Promouvoir les actions collectives de sensibilisation aux économies d'énergie (ECOBE)
- Poursuivre les orientations vers l'Espace Info Habitat
- Soutenir l'activité des Compagnons bâtisseurs permettant la rénovation de logements et l'insertion sociale

### Axe 2 : Promouvoir l'insertion sociale et socioprofessionnelle des publics éloignés

#### 1. Accompagner les personnes les plus éloignées des dispositifs existants

- Poursuivre l'accompagnement RSA des personnes sans domicile stable
- Poursuivre les actions de domiciliation et de suivi des personnes domiciliées
- Faire l'acquisition d'un outil Coffre-fort numérique
- Intégrer des pairs-aidants aux maraudes de l'accueil de jour mobile

## **2. Poursuivre et développer des dispositifs d'insertion sociale**

- Poursuivre les ateliers collectifs d'insertion sociale au sein de l'épicerie sociale
- Développer d'autres formes d'ateliers d'insertion permettant de toucher d'autres publics
- Soutenir financièrement les personnes en parcours d'insertion et identifier les besoins de nouvelles aides financières à l'insertion
- Développer la médiation animale comme facteur d'insertion et de lien social

## **3. Faciliter les parcours d'insertion**

- Soutenir les initiatives locales de l'économie sociale et solidaire et le dispositif des clauses d'insertion
- Accueillir des services civiques et des stagiaires de la formation professionnelle dans les services municipaux
- Poursuivre le partenariat avec la Mission locale (permanences, Kart'emploi)
- Mieux identifier et promouvoir les initiatives de l'économie sociale et solidaire
- Identifier les agents municipaux bilingues et volontaires en cas de besoin de traduction
- Favoriser le développement de l'offre de garde du jeune enfant

## **Axe 3 : Favoriser la santé des personnes en situation de vulnérabilité**

### **1. Encourager l'offre de santé sur le territoire**

- Engager le territoire dans un Contrat Local de Santé
- Encourager la formation et l'installation de professionnels médicaux
- Intégrer les orientations du Projet Régional de Santé, notamment au travers de son programme régional relatif à l'accès à la prévention et aux soins des personnes les plus démunies

### **2. Faciliter l'accès aux soins**

- Développer le point santé Réseau médico-social en lien avec l'ARS
- Développer un partenariat étroit avec la PASS (permanence d'accès aux soins de santé) portée par le GHBS
- Poursuivre le partenariat existant avec la CPAM
- Faciliter la prise en charge des victimes de violences intrafamiliales

### **3. Favoriser la prévention et la promotion de la santé**

- Poursuivre l'animation du réseau de promotion de la santé « La santé dans la Ville »
- Favoriser un meilleur traitement des problématiques de santé mentale grâce à l'instauration d'un conseil local de santé mentale (CLSM)
- Accompagner l'EPSM Sud Bretagne Charcot dans ses projets territoriaux
- Poursuivre les actions de prévention et de promotion de la santé (conférences, informations, ateliers...)
- Favoriser l'accompagnement vers le mieux-manger en mobilisant l'épicerie sociale
- Favoriser l'accès à la pratique sportive (CF axe prévention de la précarité sociale, culturelle et sportive)
- Développer le partenariat et la coordination entre les acteurs du social et les acteurs de la santé pour un meilleur traitement des situations de vulnérabilité
- Accompagner les personnes en situation d'addiction grâce au partenariat avec le CAARUD et DOUAR NEVEZ

Aujourd'hui à l'échelle nationale les personnes âgées de plus de 60 ans représentent 1/4 de la population et pourraient en représenter 1/3 en 2050. Si l'espérance de vie en France après 50 ans s'avère la plus élevée de l'Union Européenne chez les femmes (37,4 ans contre 34,9 ans en 2014 dans l'UE ; gain de 2 ans en 10 ans), le nombre d'années vécues en bonne santé reste inférieur à celui de plusieurs pays européens.

En matière de handicap, s'il n'existe pas de chiffrage officiel du nombre de personnes en situation de handicap, la loi du 11 février 2005 portant sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées en donne la définition suivante :

« Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. »

Nous savons qu'une partie de la population, en raison de son âge ou d'un handicap, peut être en retrait de la société et connaître l'isolement social. Mais nous savons aussi que ce phénomène peut toucher toute personne, indépendamment des questions d'âge ou d'autonomie. Aussi, n'importe qui peut aujourd'hui vivre à un moment donné une difficulté dans la connexion sociale avec son environnement. Pour le Conseil économique social et environnemental, l'isolement social est « la situation dans laquelle se trouve la personne qui, du fait de relations durablement insuffisantes dans leur nombre ou leur qualité, est en situation de souffrance et de danger. Les relations d'une qualité insuffisante sont celles qui produisent un déni de reconnaissance, un déficit de sécurité et une participation empêchée. Le risque de cette situation tient au fait que l'isolement prive de certaines ressources impératives pour se constituer en tant que personne et accéder aux soins élémentaires et à la vie sociale. »

Ainsi, l'isolement d'une personne peut être objectivé en identifiant et en mesurant la quantité et la qualité des réseaux relationnels qui constituent sa vie sociale.

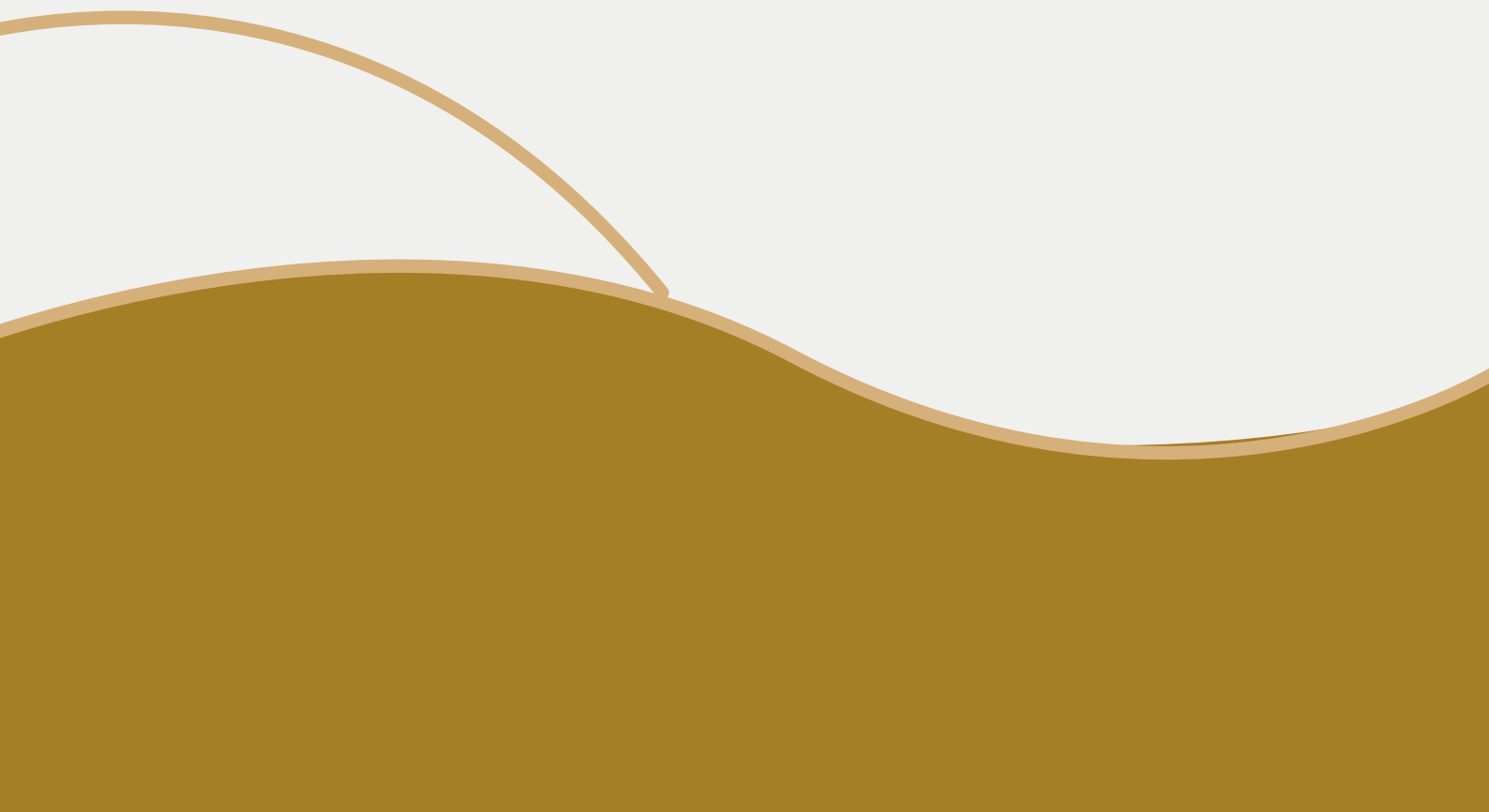
**Travailler l'inclusion, c'est donc lutter contre l'isolement social, et accompagner en particulier les personnes vieillissantes ou en situation de handicap.**





ORIENTATION N°3

**FAIRE DE LORIENT  
UNE VILLE INCLUSIVE  
POUR LES PERSONNES  
ISOLÉES, ÂGÉES OU  
EN SITUATION DE  
HANDICAP**





# 28 %

**de la population  
lorientaise est âgée  
de 60 ans et plus en 2020**

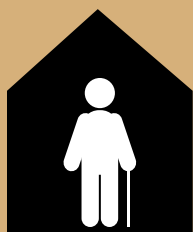
soit 16 110 personnes



# 1 949

**personnes bénéficiant  
de l'Allocation Adulte  
Handicapé à Lorient en 2021**

en hausse de 5,2 % depuis 2016



# 18 405

**personnes vivent seules  
à Lorient en 2020**

soit 57 % des ménages

## CONSTATS ET ENJEUX

### **Anticiper le vieillissement de la population...**

À Lorient en 2020, **28% de la population recensée est âgée de 60 ans et plus, soit 16 110 personnes**. La pyramide des âges de la population lorientaise fait apparaître un phénomène de vieillissement de la population particulièrement marqué, avec une part des 75 ans et plus en croissance ces 10 dernières années (+10%). On peut également observer une part élevée et en augmentation des 60-74 ans sur la même période (+19%), c'est-à-dire ces « jeunes seniors » d'aujourd'hui qui auront de plus en plus de besoins dans les années à venir.

Selon les projections réalisées par le COMPAS\*<sup>2</sup> il est prévu à Lorient une hausse de 5% des personnes âgées de 60 ans et plus à horizon 2026. **La population âgée de 60 ans et plus pourrait alors représenter 29% de la population lorientaise**. Le passage à la génération des « papys boomers », situés aujourd'hui entre la fin d'une activité professionnelle et les premières années de retraite, impacte fortement les effectifs des seniors dans la commune et à moyen terme le nombre de personnes âgées en perte d'autonomie.

**Au regard de ces prévisions, l'enjeu est d'anticiper les conséquences prévisibles du vieillissement de la population et de prendre en compte les besoins et les attentes des personnes âgées dans toutes les politiques publiques : l'action sociale, l'aménagement urbain, le logement, les loisirs...**

Une attention particulière doit être portée aux plus fragiles, que ce soit au titre de leur santé, de leurs revenus et/ou de leur isolement. Les personnes âgées constituent également une population

ressource à bien des égards, par la transmission de savoirs et d'expérience auprès des jeunes générations, l'engagement auprès des associations, ou par leur fréquentation auprès des commerces de proximité.

### **... accompagner les personnes en situation de handicap...**

Concernant le handicap, dans le département du Morbihan, 59 000 personnes sont reconnues handicapées par la Maison Départementale de l'Autonomie en 2022, soit 8% de l'ensemble de la population. Ce taux est globalement croissant avec l'âge jusqu'à 60 ans. A l'échelle de Lorient Agglomération, ce sont 17 305 personnes qui sont reconnues en situation de handicap en 2021, un chiffre en progression de +8,6% depuis 2016.

À Lorient même, on recense en 2021, 1 949 personnes bénéficiaires de l'Allocation Adulte Handicapé, en hausse de 5,2% depuis 2016. 173 enfants de moins de 20 ans sont couverts par une allocation d'éducation de l'enfant handicapé, en progression de +16,9% depuis 2016. Cette allocation permet d'aider les familles à faire face aux dépenses liées au handicap de l'enfant. Prise en charge par la solidarité nationale, la politique en faveur des citoyens handicapés a pour objectif de créer une société inclusive, c'est-à-dire une société qui permet à tous les individus, fussent-ils en situation de handicap physique ou psychologique, d'occuper une place dans la société. Elle répond aux besoins en matière d'accueil de la petite enfance, de scolarité, d'enseignement, d'éducation, d'insertion professionnelle, d'aménagements du domicile ou du cadre de travail en vue d'assurer aux personnes en situation de handicap toute l'autonomie dont elles sont capables, et, à leurs familles et proches, un accompagnement et un soutien (CASF, art. L.114-1-1, L.114-2).

### **... et rompre l'isolement.**

En matière de lien social, l'étude sur les Solitudes 2022 de la Fondation de France fait état d'un recul de l'isolement relationnel en 2022 par rapport à 2021. Pour autant, ce sont 11% des personnes de plus

de 15 ans en France qui se trouvent en situation d'isolement relationnel, c'est-à-dire qu'elles ne rencontrent jamais ou très peu de personnes en dehors de leur foyer. L'étude, qui distingue isolement relationnel et sentiment de solitude, montre par ailleurs que le sentiment de solitude est ressenti par 20% des plus de 15 ans et qu'il fait souffrir 80% de ceux qui l'éprouvent, soit 9 millions de personnes en France. Le lien entre précarité économique et isolement social est aussi démontré de manière évidente : les personnes aux revenus modestes restent les plus touchées par l'isolement social.

En appliquant au territoire les valeurs observées à l'échelle métropolitaine, il est possible d'estimer qu'à Lorient **près de 6 900 habitants pourraient être concernés par l'isolement relationnel.**

Quant au phénomène d'isolement social des séniors, il est particulièrement préoccupant. Les Petits Frères des pauvres alertent, dans leur étude en 2021, sur une nette aggravation de la solitude et de l'isolement des personnes âgées de plus de 60 ans en France. 530 000 personnes âgées seraient en état de « mort sociale », c'est-à-dire sans ou quasiment sans contact avec les différents cercles de sociabilité (cercle familial, amical, voisinage et réseaux associatifs).

À Lorient, en 2020, **18 405 personnes vivent seules, soit 57% des ménages qui représentent 32% de l'ensemble de la population.** Entre 2014 et 2020, la part des ménages d'une personne a augmenté, passant de 54% à 57%. On sait par ailleurs que 55% des personnes vivant seules sont des femmes. 60% de femmes âgées de 70 ans ou plus à Lorient vivent seules, ce qui n'est le cas que de 29% des hommes au même âge. Les personnes âgées et isolées représentent un public particulièrement vulnérable, que la Ville souhaite mieux accompagner, aussi bien dans le quotidien, dans le rétablissement du lien, que lors d'événements graves ou climatiques majeurs.

Source des données chiffrées: INSEE, CNAF

# LUTTER CONTRE L'ISOLEMENT SOCIAL, À TOUT ÂGE DE LA VIE

## 1. Mieux repérer les situations d'isolement

Agir contre l'isolement passe par une meilleure identification de celui-ci. Mais le repérage des situations d'isolement est une difficulté pour de nombreux professionnels du fait de l'absence d'une demande explicite de la part de la personne concernée.

Afin d'améliorer ce repérage, il conviendra de travailler en réseau et de **renforcer la coordination avec les acteurs du territoire** pour que chacun puisse être en veille, signaler et agir : **centres sociaux, bailleurs sociaux... À cet effet, une coordination des acteurs du domicile à l'initiative de la Ville** a pris forme et pose les bases d'une collaboration accrue afin de mieux repérer et signaler les situations d'isolement ou de vulnérabilité. Au-delà de ce réseau d'acteurs, des actions spécifiques et **des actions visant à encourager les solidarités de voisinage pourront également contribuer** au repérage des personnes isolées.

Enfin, **la participation aux travaux menés par Cap Autonomie Santé sur l'isolement des jeunes** favorisera une meilleure connaissance des difficultés de ce public et la mise en œuvre d'actions adaptées avec les partenaires concernés.

Par ailleurs, **des partenariats spécifiques**, avec l'établissement de santé mentale Charcot par exemple, devront être développés afin de **faciliter la prise en charge des personnes isolées ayant des troubles de la santé mentale**.

L'organisation du repérage de l'isolement en proximité et l'identification des problématiques seront mises en œuvre

sur le territoire par le **déploiement d'un plan de communication spécifique**, à destination des professionnels, des familles, et des personnes elles-mêmes touchées par ce phénomène.

## 2. Réduire l'isolement

La réduction de l'isolement s'appuiera particulièrement sur le tissu associatif local. Principal lien de sociabilité et de solidarité, il est particulièrement dense à Lorient et représente une réelle ressource, tant dans les activités proposées mais dans la possibilité de s'engager comme bénévole.

Grâce à un meilleur repérage évoqué plus haut, il s'agira donc d'intervenir pour réduire l'isolement. Le CCAS, au travers de ses dispositifs en faveur des seniors lorientais **développe des actions pour le maintien du lien social**, via notamment des **visites de convivialités** par l'intermédiaire de services civiques ou de son réseau de bénévoles. **Ces actions seront poursuivies et renforcées, en relançant notamment la dynamique du réseau de bénévoles**, en allant chercher des jeunes, des étudiants, des personnes retraitées, désireuses de s'engager et de faire du lien avec la personne isolée et/ou âgée. En parallèle, **la structuration des actions de convivialité pourra être amplifiée grâce à la mobilisation du secteur associatif** (Petits Frères des Pauvres, Monalisa...).

La structuration d'un réseau d'acteurs comme évoqué plus haut, alliée au tissu associatif local devra permettre de développer les actions pour aller vers les personnes isolées et en faveur du lien social. **Il s'agira donc d'identifier les partenaires locaux et de mettre en place des actions communes pour aller vers les**



*Un binôme jeune et senior dans le cadre du dispositif «1 toit 2 générations»*

**personnes isolées et faire connaître les associations qui proposent des visites à domicile ou des activités permettant le lien social.**

En appui de ces différentes actions, la Ville et le CCAS pourront **renforcer le soutien psychologique aux personnes isolées et aux bénévoles**, en maintenant les séances d'accompagnement psychologique déjà existantes.

Obligation réglementaire, le registre canicule sert à mettre en œuvre une action préventive et à déclencher en cas de forte chaleur des actions auprès des plus fragiles. Il permet d'établir une veille sociale auprès des personnes sans entourage ou disposant d'un entourage limité, notamment par des appels téléphoniques réguliers ou des visites à domicile en cas de canicule. Il s'avère que d'autres événements, climatiques ou non, peuvent nécessiter de veiller sur les personnes isolées. Aussi, il est proposé de développer le « registre canicule » et de former un **outil unique de recensement des personnes isolées ou vulnérables**, permettant un accompagnement opérationnel de ces personnes dans de brefs délais.

### **3. Promouvoir et développer les actions en faveur du lien social**

Une étude du CSA et de l'association les Petits frères des Pauvres met en évidence

l'exclusion numérique des seniors et l'absence d'accès à internet pour 27 % des 60 ans et plus. Face à ce constat, le CCAS souhaite **poursuivre ses actions en faveur du développement de l'accès au numérique en travaillant avec les conseillers numériques de la ville et l'association DEFIS** dernièrement implantée à la Maison des Associations.

Le développement des activités en faveur du lien social devra également se renforcer par la **mise en œuvre d'actions intergénérationnelles et d'actions de quartier/voisinage**. Dans le cadre du volet intergénérationnel de cet objectif, **le CCAS va poursuivre son partenariat avec le réseau « Un Toit Deux Générations » en faveur de la cohabitation intergénérationnelle.**

Au-delà des activités de lien social, cet objectif vise également à encourager l'implication sociale et citoyenne des aînés **en favorisant la participation des personnes isolées aux animations organisées par la Ville** et l'implication des seniors dans des activités bénévoles, afin d'une part de contourner l'isolement et la rupture de lien social et d'autre part, de permettre un vieillissement actif et en bonne santé.

Afin de faciliter la participation citoyenne des aînés, **un recensement et une communication sur les offres existantes de bénévolat est réalisé par la Ville et le CCAS.**

# BIEN VIEILLIR À LORIENT

## 1. Favoriser l'autonomie et la santé des personnes vieillissantes

Au travers de cet objectif, la Ville et le CCAS souhaitent agir envers les aînés lorientais **en facilitant l'accès à l'information et en favorisant un accompagnement de proximité, dans le cadre d'un partenariat renforcé avec Cap Autonomie Santé.**

Il s'agira également de **poursuivre et renforcer les actions collectives d'information et de prévention envers le public âgé** avec le soutien du tissu associatif local et des acteurs de la prévention-santé et de **développer le travail partenarial avec les associations de personnes âgées ou retraitées.**

Ces ambitions continueront notamment d'être portées dans le cadre **de l'organisation de la Semaine Nationale des retraités et des personnes âgées (Semaine Bleue), à destination des seniors et de leurs familles.**

Enfin, comme évoqué plus haut, le CCAS fera **évoluer son registre canicule vers un registre d'alerte et d'urgence et favorisera l'inscription d'un plus grand nombre de personnes.** Parallèlement, il s'agira d'organiser la mise en œuvre opérationnelle en cas de déclenchement d'une alerte « risques ».

## 2. Permettre le maintien dans le logement

Pour soutenir le maintien à domicile de ses aînés, la Ville et le CCAS souhaitent **s'appuyer sur les services à domicile du territoire en suivant leur activité sur le territoire afin de disposer d'une**

**lecture des besoins des lorientais âgés et/ou en situation de handicap.** Dans ce cadre, la coordination pilotée par la Ville à destination de tous les opérateurs du domicile constitue une réelle ressource.

**Le partenariat avec VYV3 Bretagne,** opérateur vers lequel le CCAS a transféré ses activités de services et de soins à domicile, **se poursuit notamment au travers de la mise en œuvre et du suivi de la convention partenariale** ainsi que dans le cadre d'échanges privilégiés sur les besoins du territoire.

Mais aussi, en tant que porteur du « Centre de ressources territorial (CRT) » sur le Pays de Lorient, VYV3 Bretagne ouvre l'opportunité et la perspective pour les lorientais d'un important renforcement de l'offre gérontologique à domicile à travers 2 grands volets à compter de 2024 :

- Un premier volet autour d'actions transversales destinées au grand public et aux professionnels, aussi bien sur l'information, le dépistage des fragilités, la mise en lien des professionnels sur des questions d'éthique ou d'urgence

- Un second volet autour du maintien à domicile grâce à la mise en œuvre de « Dispositifs renforcés à domicile (DRAD) » mêlant interventions médicales, accompagnement personnalisé, actions de lien social et de stimulations cognitives.

**La Ville sera particulièrement attentive au déploiement de ces dispositifs sur son territoire.**

En parallèle de l'accompagnement aux personnes âgées, il s'agira **de participer à l'identification des besoins locaux en matière d'accompagnement des aidants et de promouvoir les actions locales en leur faveur,** eux qui sont un maillon essentiel de l'accompagnement à domicile des personnes âgées et/ou en situation de handicap.

### 3. Promouvoir un parcours résidentiel adapté

**Une politique en faveur du développement de logements à destination des personnes âgées non dépendantes et de l'offre d'habitat inclusif**, alliée à une communication sur l'offre de logements existants et une orientation adaptée du public, devra permettre d'offrir des solutions de maintien à domicile aux seniors qui le souhaitent et dont la santé et les conditions de vie le permettent. La promotion d'un parcours résidentiel adapté, entre domicile et établissement, sera recherchée dans le cadre de **la poursuite de la coordination entre les intervenants à domicile et les établissements d'accueil**.

Il s'agira également d'intégrer de **nouvelles places de résidence autonomie** dans les programmes de démolition/reconstruction portés par Morbihan Habitat et l'association AGORA favorisant des lieux et espaces intergénérationnels. La Ville est en effet attentive à reconstituer un ensemble de 80 places de résidence autonomie minimum sur le territoire communal, 40 places ayant déjà affectées à la résidence des Tamaris. Les nouveaux projets urbains prévoient par ailleurs une offre diversifiée de logements en résidence seniors en centre-ville.

Par ailleurs, le Conseil Départemental du Morbihan, chef de file de la politique autonomie du territoire, promeut dans le cadre de son schéma autonomie 2023/2028, le développement de solutions adaptées à la perte d'autonomie et le soutien aux communes dans leurs projets en lien avec la perte d'autonomie. Sollicitée par plusieurs porteurs de projets, la Ville étudiera la possibilité d'intégrer des domiciles partagés, de petites tailles en direction de personnes porteuses de maladie d'Alzheimer ou d'un handicap soit dans le parc actuel des bailleurs, soit dans de nouveaux programmes en construction.

S'agissant des places d'accueil en établissement pour personnes âgées dépendantes sur le territoire, la Ville et le CCAS vont poursuivre les réflexions et les travaux afin d'une part, de **promouvoir le développement d'offre de logements et de services pour personnes âgées dé-**

**pendantes, et d'autre part d'assurer la pérennité de l'EHPAD municipal.**

L'EHPAD de Kervéanec possède 80 places et est géré par le Centre Communal d'Action Sociale de Lorient (CCAS). Son ouverture a eu lieu le 1er septembre 2009 à la suite du regroupement des 3 foyers logements de la ville de Lorient. Il accueille les personnes de plus de 60 ans en perte d'autonomie physique et psychique. Dans un cadre sécurisant, l'EHPAD propose des services favorisant l'autonomie, la réalisation de soins et le maintien des relations sociales des personnes accueillies. Organisé en quatre unités dont deux de 14 chambres pour personnes présentant des troubles cognitifs, l'établissement permet d'adapter les prestations de vie quotidienne aux pathologies des résidents. Si le niveau de satisfaction des usagers est très bon, notamment au regard de la qualité de la prise en charge et de l'esprit de bienveillance qui y règne, on constate que le degré de dépendance et le besoin de soins sont en augmentation (GMP GIR Moyen Pondéré de 830 contre 777 en 2018), ainsi que les besoins en soins requis (PATHOS : 243 contre 210 en 2018)). Également, l'EHPAD de Kervéanec n'échappe pas aux difficultés financières que ces établissements rencontrent à l'échelle nationale. Aussi, **la plus grande vigilance s'impose et il s'agit dès à présent de renforcer le dialogue de gestion avec les financeurs** (Conseil Départemental, Agence Régionale de Santé), et de **préparer l'avenir notamment en travaillant des sources de mutualisation** avec d'autres établissements locaux, afin de favoriser les économies d'échelle. Enfin, la Ville est particulièrement attentive aux expérimentations et aux réflexions qui sont actuellement portées sur le modèle des EHPAD ou sur leur financement.

### 4. Permettre l'accès aux loisirs et à la vie sociale

Au travers de son agenda des seniors lorientais, le CCAS encourage le lien social des personnes âgées en proposant différentes activités aux seniors lorientais. Des ateliers thématiques sont également proposés en lien avec les partenaires : accès au numérique, bien-être physique

et mental, diététique, sport, nutrition... Il conviendra de **développer le nombre d'abonnés à cet agenda, et donc la participation aux actions proposées.**



Pour permettre l'accès aux loisirs et à la vie sociale des seniors, la Ville et le CCAS vont **poursuivre, développer et diversifier les actions d'animation de la vie locale intergénérationnelle** ou à destination des seniors directement par l'intermédiaire de l'équipe d'animation du CCAS ou dans le **cadre du partenariat existant avec les centres sociaux.** En parallèle, il s'agira également de promouvoir l'offre culturelle locale auprès du public senior et de **soutenir les associations proposant une offre de loisirs** à destination de ce public. **L'accès à la culture du public seniors**

**devra être recherché au travers d'actions facilitantes.**

Des temps forts d'animation, vecteurs de lien social, continueront d'être proposés aux seniors **par l'organisation d'animations dansantes et de temps forts exceptionnels, au moment des festivités de fin d'année ou au printemps.**

Parallèlement, il s'agira de travailler en lien étroit avec les associations sportives et culturelles afin d'identifier et mettre en avant les possibilités d'offres à destination des seniors.

Enfin, la ville et le CCAS favoriseront les actions de proximité envers le public senior (boîtes à livres, cafés des voisins...) afin d'encourager le lien social et les solidarités à l'échelle des espaces de vie.

## **5. Penser la Ville de manière adaptée aux seniors**

La Ville de Lorient souhaite s'investir dans une réflexion globale en privilégiant la participation des aînés pour proposer un espace de vie bienveillant à l'égard de tous les âges. Elle s'attache à favoriser l'intégration des seniors dans la ville : accès à l'offre culturelle, mobilité, accès aux soins, espace public, accès aux sports...

Pour encourager la mobilité des seniors, il s'agira de **promouvoir l'offre de transports**



**En 2023 :**

**169 personnes ont participé au thé dansant de printemps et 429 au thé dansant de Noël**



**publics sur le territoire** (notamment grâce aux cartes de bus, et aux actions d'accompagnement) et d'accompagner le public vers les solutions de mobilités existantes.

Pour cela, elle souhaite **s'engager dans la démarche « Ville amie des aînés »** créée par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) qui encourage une prise en compte globale des enjeux liés au vieillissement de la population, principalement dans les politiques publiques mais aussi avec l'ensemble des acteurs du territoire. Elle souhaite également **s'engager dans une charte « Ville aidante Alzheimer »**.

Afin de mieux prendre en compte ces aspirations, la Ville souhaite communiquer largement auprès des aînés en **instaurant une rubrique dédiée aux seniors dans le magazine municipal et engager une réflexion autour d'un espace ressource d'information et d'animation à destination des seniors**.

**La participation citoyenne des seniors sera recherchée pour atteindre ces objectifs en les associant aux projets et aux décisions de la Ville par l'intermédiaire de « collègues seniors ».**

## AXE N°3

# FAVORISER L'INCLUSION DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

### 1. Aménager les espaces de manière adaptée à tout type de handicap

Dans le cadre des **réflexions et travaux menés par la commission communale d'accessibilité** qui sont suivis par la Ville, les acteurs veillent à **intégrer les normes d'accessibilité dans les projets d'aménagement de la commune**. Il s'agira également de **chercher à intégrer la notion d'« usage » dans ces projets d'aménagement**, en **s'appuyant sur des personnes ressources, en situation de handicap**.

**Depuis 2020,  
6 réunions de  
la commission  
communale  
d'accessibilité**

### 2. Diffuser une culture du handicap et de l'accessibilité dans les politiques publiques

À travers cet objectif, la Ville souhaite **poursuivre son soutien à l'organisation de manifestations et d'évènements en faveur de l'inclusion et du handicap** et contribuer au sein de ses services municipaux à accueillir des actions en faveur de l'inclusion, comme c'est déjà le cas avec **l'action Duo Day qui est pérennisée**.

Au-delà de cette implication, la Ville œuvrera à **la prise en compte du handicap dans l'ensemble des politiques publiques municipales** grâce à la création et l'animation d'un réseau d'acteurs pérenne composé d'agents et d'élus mobilisés sur la question de l'inclusion.

Afin de sensibiliser au handicap, notamment aux handicaps invisibles, et de fa-



## Duo Day

En 2022

**16 offres proposées,  
13 duos concrétisés.**

En 2023

**17 offres proposées,  
9 duos concrétisés**

*Séance d'animation à l'EHPAD de Kervénanec  
réalisée par un Duo dans le cadre du Duo Day*

favoriser l'accès de tous aux services municipaux, des outils spécifiques pourront être développés après évaluation des besoins avec les partenaires, associatifs notamment.

Enfin, la Ville renforcera sa collaboration avec **Lorient Agglomération, lauréate de l'appel à projets « Territoires d'Innovation »** porté par l'État (HIT). Inédit en France, le **projet HIT** vise à structurer sur une période de 8 ans (2020-2027) un territoire inclusif de référence. Pour ce faire, Lorient Agglomération, en collaboration étroite avec le Centre mutualiste de rééducation et réadaptation fonctionnelles de Kerpape et le centre d'innovation Biotech Santé Bretagne, pilote la mise en œuvre de 61 actions concrètes pour développer des solutions technologiques, de service ou organisationnelles innovantes. Parmi-elles, l'organisation d'un temps fort « Les Accessibles » vise pour Lorient Agglomération à illustrer concrètement cet engagement et à promouvoir l'inclusion des personnes en situation de handicap dans la vie du territoire, à tous les niveaux : l'accès aux services publics, aux activités de loisirs ou professionnelles mais aussi leur implication dans la vie locale et citoyenne. L'effet transformant du projet HIT est attendu en local comme au national, sur l'ensemble du parcours de vie des personnes en situation de handicap, tout en favorisant l'attractivité économique du Territoire. Aux côtés de l'Etat et de son opérateur la Banque des Territoires, la Région Bretagne a souhaité également s'engager pour accompagner ce projet innovant et stratégique.

### 3. Favoriser l'accès aux services, aux droits et l'accompagnement des personnes en situation de handicap

Afin de contribuer à cet objectif, la Ville va poursuivre son engagement autour de l'accès à ses services, via **la poursuite de la mise en accessibilité de ses différents points d'accueil du public et la formation de ses agents à l'accueil des publics en situation de handicap.**

Au-delà de son action propre, la Ville va renforcer son travail **d'identification des besoins d'information et d'accompagnement de ces publics à besoins spécifiques dans le cadre d'un travail partenarial renforcé avec les centres sociaux,** pour proposer ensuite **des solutions de proximité en lien avec le Département du Morbihan et la Maison Départementale de l'Autonomie** qui promeut également un meilleur accompagnement des personnes en situation de handicap dans son schéma autonomie 2023/2028. Pour cela, **le travail partenarial avec la Maison Départementale de l'Autonomie sera renforcé,** notamment afin de **favoriser la proximité de l'information et de l'accompagnement.** Ainsi, **un espace ressources de proximité à destination des familles** pourrait être envisagé.

## 4. Promouvoir l'inclusion par l'accès aux loisirs

Dans la continuité de l'objectif d'amélioration de l'accès aux services et aux droits pour les personnes en situation de handicap, la Ville va poursuivre ses efforts pour **favoriser l'accès à ses équipements sportifs ainsi qu'à l'offre sportive et de loisirs du territoire, dans le cadre d'un travail étroit avec les associations et clubs sportifs lorientais**. Des aménagements spécifiques, tels que l'installation de fauteuils adaptés et de potences à la piscine du Moustoir, sont déjà existants.

L'engagement de la Ville se manifeste également en faveur de l'accessibilité aux équipements et à l'offre culturelle locale **en mettant en exergue l'accessibilité des sites et des événements et au travers des moyens tels qu'une approche « accessibilité » et « PMR » dans les dossiers d'organisation de manifestations ou d'événements**.

En outre, **les événements ou associations proposant des actions inclusives ou à destination de public en situation de handicap sont particulièrement soutenues** par la collectivité. La Flamme Paralympique qui traversera Lorient le 25 août 2024 dans le cadre des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 est un événement majeur fédérateur illustrant cet engagement.

Par ailleurs, en appui sur l'expertise de la Commission Accessibilité, des dispositifs innovants seront mis en œuvre avec **le développement de phases expérimentales de matériel adapté pour l'offre culturelle (conférences, spectacles, concerts...)**.

## 5. Promouvoir l'inclusion dès le plus jeune âge

En matière d'inclusion, la Ville œuvre dès le plus jeune âge **en aménageant l'espace public avec des structures adaptées aux enfants en situation de handicap, telles que des aires de jeux inclusives** (projets retenus dans le cadre du budget partici-

patif) ainsi qu'en veillant à l'accueil et l'accompagnement spécifiques des enfants porteurs de handicap au sein de ses structures d'accueil du jeune enfant et des établissements scolaires.

Pour cela, une **référente Handicap au sein du service Enfance organise l'accueil d'enfants porteurs de handicap au sein des multi-accueil**, et contribue à sensibiliser, à accompagner et à former les professionnels ; la journée pédagogique thématique des professionnels de la petite enfance s'étant d'ailleurs déroulée sur le thème du handicap en 2023.

En matière d'inclusion scolaire, la Ville s'est particulièrement engagée auprès de l'Education Nationale ces dernières années afin de permettre **l'ouverture de classes à destination d'enfants porteurs de troubles autistiques, et elle promeut l'aménagement des espaces et le renforcement du temps d'encadrement sur les temps périscolaires pour les enfants porteurs de handicap**.

Enfin, l'accueil d'enfants porteurs de handicap dans les centres de loisirs est aussi encouragé, car à des **subventions spécifiques versées aux opérateurs** (Patronage Laïque, Foyer Laïque de Keryado, Loisirs Pluriels).



*Aire de jeux inclusive réalisée à l'été 2023 au parc Jules Ferry*

# EN SYNTHÈSE

## 64 actions pour faire de Lorient une ville inclusive pour les personnes isolées, âgées, ou en situation de handicap

### Axe 1 : Lutter contre l'isolement social, à tout âge de la vie

#### 1. Mieux repérer les situations d'isolement

- Renforcer la coordination avec les acteurs du domicile, les centres sociaux, les bailleurs et piloter une coordination des acteurs du domicile
- Encourager les solidarités de voisinage pour mieux repérer les situations d'isolement
- Participer à l'étude approfondie sur l'isolement des jeunes menée par CAPAS
- Établir un partenariat avec l'EPSM pour le repérage des personnes avec troubles de la santé mentale
- Développer un plan de communication spécifique

#### 2. Réduire l'isolement

- Poursuivre et développer les visites de convivialité
- Poursuivre et développer l'intervention du réseau de bénévoles
- Structurer les actions de convivialité en s'appuyant sur le secteur associatif
- Identifier les partenaires locaux et mettre en place des actions communes pour aller vers les personnes isolées
- Renforcer l'accompagnement psychologique pour les personnes isolées très vulnérables et les bénévoles du domicile
- Développer un outil unique de recensement des personnes isolées ou vulnérables

#### 3. Promouvoir et développer les actions en faveur du lien social

- Développer l'accès au numérique
- Encourager les actions intergénérationnelles et actions de quartier
- Accompagner le développement du réseau 1 Toit 2 Générations
- Favoriser la participation des personnes repérées comme isolées aux animations organisées par la Ville
- Encourager le bénévolat associatif

### Axe 2 : Bien vieillir à Lorient

#### 1. Favoriser l'autonomie et la santé des personnes vieillissantes

- Renforcer le travail partenarial avec Cap Autonomie Santé (CAPAS) et favoriser la proximité de l'information et de l'accompagnement
- Poursuivre les actions de prévention et d'information liées au vieillissement
- Développer le travail partenarial avec les associations de personnes âgées ou retraitées
- Poursuivre la semaine bleue annuelle à destination des seniors et de leur famille
- Poursuivre et développer le registre canicule vers un registre d'alerte et d'urgence

#### 2. Permettre le maintien dans le logement

- Suivre l'activité des services à domicile sur le territoire et piloter une coordination locale
- Poursuivre le partenariat avec VYV3 Bretagne
- Identifier les besoins locaux en matière d'accompagnement des aidants et intervenir en fonction des besoins repérés
- Promouvoir les actions locales en faveur des aidants

#### 3. Promouvoir le parcours résidentiel adapté

- Faciliter le développement de l'offre de l'habitat inclusif et/ou adapté
- Communiquer sur l'offre de logements existants et orienter le public
- Poursuivre la coordination entre les intervenants à domicile et les établissements d'accueil
- Faciliter le développement de logements à destination de personnes âgées non dépendantes (résidences seniors, places de résidence autonomie...)
- Promouvoir le développement de l'offre de logement pour personnes âgées dépendantes
- Assurer la pérennité de l'EHPAD municipal

#### **4. Permettre l'accès aux loisirs et à la vie sociale**

- Promouvoir l'agenda municipal des seniors
- Poursuivre, développer et diversifier les actions municipales d'animation de la vie locale à destination des seniors
- Poursuivre le partenariat avec les centres sociaux pour permettre le développement d'actions
- Promouvoir l'offre culturelle locale auprès du public senior
- Soutenir les associations proposant une offre à destination des seniors
- Faciliter l'accès des seniors à la culture
- Proposer des festivités exceptionnelles aux seniors lorientais
- Solliciter les associations sportives et culturelles pour mieux identifier les possibilités d'offres à destination des seniors
- Développer des actions de proximité au plus près des habitations

#### **5. Penser la Ville de manière adaptée aux seniors**

- Promouvoir l'offre de transports publics
- S'engager dans une démarche « Ville amie des aînés »
- S'engager dans une charte « Ville aidante Alzheimer »
- Mieux communiquer à destination des seniors dans le « Lorient mag »
- Engager une réflexion autour d'un espace ressources à destination des seniors
- Associer le public senior aux projets et aux décisions de la Ville par l'intermédiaire de la participation citoyenne

### **Axe 3 : Favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap**

#### **1. Aménager les espaces de manière adaptée à tout type de handicap**

- Intégrer les normes accessibilité et la notion d'usage dans tous les projets d'aménagement de la Ville
- Poursuivre et développer les réflexions et travaux de la commission accessibilité

#### **2. Diffuser une culture du handicap et de l'accessibilité dans les politiques publiques**

- Soutenir particulièrement l'organisation de manifestations et d'événements en faveur de l'inclusion et du handicap
- Poursuivre l'action Duo Day au sein des services municipaux
- Favoriser l'inclusion dans toutes les politiques publiques municipales
- Développer des outils de sensibilisation spécifique en s'appuyant sur la commission accessibilité

#### **3. Favoriser l'accès aux services, aux droits et l'accompagnement des personnes en situation de handicap**

- Promouvoir l'accessibilité des accueils publics communaux
- Poursuivre les formations des agents municipaux à l'accueil des personnes en situation de handicap
- Identifier avec les centres sociaux les besoins d'information et d'accompagnement des familles
- Renforcer le travail partenarial avec La Maison Départementale de l'Autonomie, et favoriser la proximité de l'information et de l'accompagnement

#### **4. Promouvoir l'inclusion par l'accès aux loisirs**

- Favoriser l'accès à l'offre sportive
- Favoriser l'accès à l'offre culturelle en mettant en exergue l'accessibilité des sites et des événements
- Soutenir particulièrement les acteurs associatifs proposant des activités inclusives
- Développer des phases expérimentales de matériel adapté pour l'offre culturelle

#### **5. Inclusion dès le plus jeune âge**

- Poursuivre le développement des aires de jeux inclusives sur l'espace public
- Favoriser l'accueil d'enfants porteurs de handicap au sein des multi-accueil
- Continuer à accompagner et à former les professionnels municipaux de la petite enfance
- Favoriser l'inclusion scolaire et périscolaire des enfants porteurs de handicap

# GLOSSAIRE

<b>A</b>			
AAH	Allocation aux Adultes Handicapés	EIH	Espace Info Habitat
ADJ	Accueil De Jour	EMPP	Equipe Mobile Psychiatrie Précarité
ADJM	Accueil De Jour Mobile	EPSM	Etablissement Public de la Santé Mentale
AEEH	Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé	ESS	Economie Sociale et Solidaire
ALD	Affection de Longue Durée	<b>F</b>	
ARS	Agence Régionale de Santé	FALC	Facile A Lire et à Comprendre
<b>B</b>		FEE	Fonds Energie Eau
BF	Banque de France	FSL	Fonds Solidarité Logement
BIJ	Bureau Information Jeunesse	<b>G</b>	
<b>C</b>		GHBS	Groupe Hospitalier Bretagne Sud
CAARUD	Centre d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des risques pour Usagers de Drogues	GIR	Groupe Iso-Ressources
		GMP	Gir Moyen Pondéré
CAF	Caisse d'Allocation Familiale	<b>H</b>	
CAPAS	CAP Autonomie Santé	HIT	Handicap Innovation Territoire
CASF	Code de l'Action Sociale et des Familles	<b>I</b>	
CCA	Commission Communale pour l'Accessibilité	INSEE	Institut National de la Statistique et Etudes Economiques
CCAS	Centre Communal d'Action Sociale	des	
CCQ	Conseils Citoyens de Quartier	<b>L</b>	
CD 56	Conseil Départemental du Morbihan	Lorient Agglo	Lorient Agglomération
CESE	Conseil Économique Social et Environnemental	<b>M</b>	
CESF	Conseiller en Economie Sociale et Familiale	MAM	Maison d'assistants maternels
CH	Centre Hospitalier	MDA	Maison Départementale de l'Autonomie
CLS	Contrat Local de Santé	MS	Maison des Solidarités
CLSM	Conseil Local de Santé Mentale	MSS	Maison Sport-Santé
CMRRF	Centre Mutualiste de Rééducation et Réadaptation Fonctionnelle de Kerpape	<b>O</b>	
		OMS	Organisation Mondiale de la Santé
CMS	Centre Médico-Social	<b>P</b>	
CMU	Couverture Maladie Universelle	PASS	Permanence d'Accès aux Soins de Santé
COMPAS	Centre d'Observation et de Mesure des Politiques d'Action Sociale	PDI	Plan Départemental d'Insertion
CPAM	Caisse Primaire d'Assurance Maladie	PLH	Programme Local de l'Habitat
CPOM	Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens	PMR	Personne à Mobilité Réduite
		PRAPS	Programme Régional de l'Accès à la Prévention et aux Soins des personnes les plus démunies
CRT	Centre de Ressources Territorial		Projet Régional de Santé
CS	Centres Sociaux	PRS	Projet Régional de Santé
CS	Commission de Secours	PRS	Projet Régional de Santé
CSA	Conseil Supérieur de l'audiovisuel	<b>Q</b>	
CSAPA	Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie	QF	Quotient Familial
CSS	Complémentaire Santé Solidaire	<b>R</b>	
<b>D</b>		RG	Régime Général
DDETS	Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités	RH	Ressources Humaines
DRAD	Dispositif Renforcé d'Accompagnement à Domicile	RSA	Revenu de Solidarité Active
DRESS	Direction de la Recherche, des Etudes, de l'évaluation et des Statistiques	<b>S</b>	
DS	Direction des Solidarités	SDS	Sans Domicile Stable
		SIAO	Service Intégré d'Accueil et Orientation
<b>E</b>		SSAD	Service de Soins et d'Aide à Domicile
ECOBE	Espace Conseil Budget Energie	<b>U</b>	
EHPAD	Etablissement d'hébergement pour Personnes Agées Dépendantes	UBS	Université Bretagne Sud
		UE	Union Européenne





VILLE DE  
**LORIENT**

**CCAS**  
Centre communal  
d'action sociale

50 Cours de Chazelles  
56100 Lorient  
Tél : 02 97 02 23 67  
[ccas@lorient.bzh](mailto:ccas@lorient.bzh)